



Les forêts de la Lozère

R. Saboulin Bollena

► To cite this version:

R. Saboulin Bollena. Les forêts de la Lozère. Forêt Méditerranéenne, 1983, V (1), pp.3-44. hal-03554284

HAL Id: hal-03554284

<https://hal.science/hal-03554284>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FORÊTS DE LA LOZÈRE

par Roger de SABOULIN BOLLENA*

Sommaire

	Pages
Avant-propos	3
Introduction	5
I — La forêt jadis en Gévaudan	8
II — Les forêts de l'Ancien Régime et la Restauration des Terrains en Monta- gne	11
III — Le Fonds Forestier National, deuxième chance forestière de la Lo- zère	20
IV — Les forêts de la Lozère aujourd'hui....	29
V — La gestion des forêts lozériennes	35
VI — La forêt dans l'économie lozérienne et la filière-bois	39
Conclusion	42
Références	43
Organigramme des services s'occupant de la forêt en Lozère	44

* **Roger de SABOULIN BOLLENA**
Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et des
Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture en
retraite.

Avant-Propos

Le titre de cette étude « les Forêts de la Lozère » est celui d'un livre magistral que fit paraître en 1911 Paul Marie Weyd, Inspecteur des Eaux et Forêts à Mende de 1906 à 1910. Passionné d'histoire, il fut archiviste bibliothécaire de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.

Ce titre est aussi celui d'un article important de Max Nègre, Conservateur des Eaux et Forêts à Nîmes, publié dans la revue « le Chêne » en 1934.

Nous avons voulu, ainsi, rendre hommage, à travers ces forestiers, à tous ceux qui se sont dévoués, la foi chevillée au corps, pour conserver les forêts existantes dans ce département, les améliorer et en créer beaucoup d'autres.

En dépit des difficultés de tous ordres auxquelles ils se sont heurtés, ils ont su :

- sauvegarder les lambeaux forestiers subsistant après la Révolution Française,
- créer des forêts issues de la Restauration des Terrains en Montagne,
- faire naître d'autres forêts grâce aux aides du Fonds Forestier National,
- enfin assumer pleinement la gestion de ces espaces boisés qui contribuent et contribueront de plus en plus, dans l'avenir, à la mise en valeur agricole, pastorale et forestière de la Lozère.

De 30 000 hectares environ, vers 1850, la surface boisée est passée à plus de 200 000 hectares en 1982.

Les pages qui suivent sont un essai de survol de la situation de la forêt en Lozère au cours des siècles.

Le lecteur voudra bien excuser notre ambition : elle n'a été dictée que par l'amour de notre terre natale à l'aménagement de laquelle nous avons été heureux de pouvoir consacrer dix-sept années de notre vie professionnelle.

Nous tenons, par ailleurs, à remercier vivement tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur aide pour la préparation de cette monographie.

La Vigne, Barjac, juin 1983



Introduction : Le département de la Lozère.

Présentation



Photo 2. — Cévennes (St-Martin-de-Lansuscle). Végétations caractéristiques :

- à droite chêne vert
- au centre châtaigneraie à fruits
- au fond à gauche, Pin maritime.

Photo M.C.-C.R.P.F.

D'une surface de 517 000 hectares, ce département, pour la plus grande part, recouvre l'ancien Gévaudan; il fait partie, depuis toujours, de la région Languedoc dont il est la plus « haute terre » et chacune de ses 185 communes est classée « zone de montagne ».

Le dernier recensement (1982) fait apparaître une population globale (1) de 74 294 habitants. Si la tendance à la désertification s'est tout de même bien ralentie, il n'en demeure pas moins que la densité totale, villes comprises, n'est que d'environ 14 habitants au km² (2).

On comprend, dans ces conditions, l'importance que revêt la forêt dans la mise en valeur de cet espace dont le climat, méditerranéen montagnard, est rigoureux et les sols souvent superficiels et peu fertiles pour l'agriculture.

Photo 1 (ci-contre). — Forêts de la Lozère.

Photo M. CAVET-C.R.P.F.



Photo 3. — Rigueur des hivers lozériens (1978). Noter les arbres couchés par la neige.

Photo J.-L. THIBAUT



Photo 4. — Causses (Causse de Sauveterre). Terres agricoles, pâtures et boisements naturels de Pin sylvestre. Au fond, chaîne de Haute Margeride. Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 5. — Margeride. La forêt paysanne de Pin sylvestre. Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 6. — Montagnes de l'Aubrac. Pâturages avec bouquets de Hêtre sans grande valeur forestière. Photo M.C.-C.R.P.F.

Quoique d'altitude moyenne élevée, ce département est varié et à chacune de ses régions naturelles correspond une forêt spécifique.

Bordant en forme de croissant la partie Nord, Nord-Est du bas-Languedoc, les Cévennes dressent leur gigantesque muraille de « sierras » au-dessus de la plaine. Deux des « tours » de ce rempart sont constituées par le Mont-Lozère (1 702 m) à la crête bien chauve en dépit de quelques reboisements et le massif de l'Aigoual (1 567 m) remarquablement paré grâce aux efforts de générations de forestiers.

Entre les deux, un enchevêtrement de crêtes acérées au creux desquelles de profondes vallées, burinées par l'érosion, laissent péniblement passer des routes difficiles. Terres d'élection du Châtaignier sur les versants Nord et du Chêne vert sur les versants Sud, avant introduction artificielle du pin maritime.

À l'Ouest, ce relief échevelé vient s'arrêter contre les majestueuses falaises des Grands Causses : Méjean, Sauveterre, sauvages hauts plateaux à l'altitude moyenne de 1 000 mètres, partiellement couverts d'une médiocre forêt de Pin sylvestre, entaillés par les gorges du Tarn et la vallée du Lot, cette dernière surtout, bordée sur ses pentes de beaux reboisements en Pin noir d'Autriche.

Au Nord, le décor change : c'est la Margeride, vieux massif hercynien rongé par l'érosion, (1 550 m sur la crête, 1 000 à 1 100 m ailleurs), alternance de longues croupes brunies par la callune avec, ça et là, quelques bois de Hêtre, des eaux vives et d'énormes amoncellements de blocs de granit entourés de paisibles bois de Pin sylvestre.

Enfin, vers le Nord-Ouest, l'Aubrac étend ses verts pâturages où quelques boqueteaux de Hêtre servent d'abri à une race bovine particulièrement rustique qui, le cas échéant, n'hésite pas à s'attaquer aux arbres tortueux définissant ainsi « le lieu géométrique du museau de la vache », avant d'aller camper fièrement sur quelque gros bloc de granit.

Tel est cet austère et dur pays de Lozère où les rochers pointent partout à fleur de terre, tel un squelette à la peau décharnée, où le climat est très rude et contrasté, où les influences continentales, océaniques, méditerranéennes se contre balancent. Tandis qu'un chaud soleil brille à Montpellier, neige et verglas sévissent des jours durant sur les hautes terres. La saison de végétation est courte et des gelées tardives et précoces ne sont pas rares en juillet et en septembre.

Difficile d'accès, pôle de répulsion pendant trop longtemps, la Lozère est un pays qui rebute vite celui qui ne fait pas un effort pour le comprendre et l'aimer.

La forêt est à son image : variée, elle a dû s'adapter à ces conditions difficiles. Nous verrons plus loin comment, avec l'aide de l'homme, elle y est parvenue.

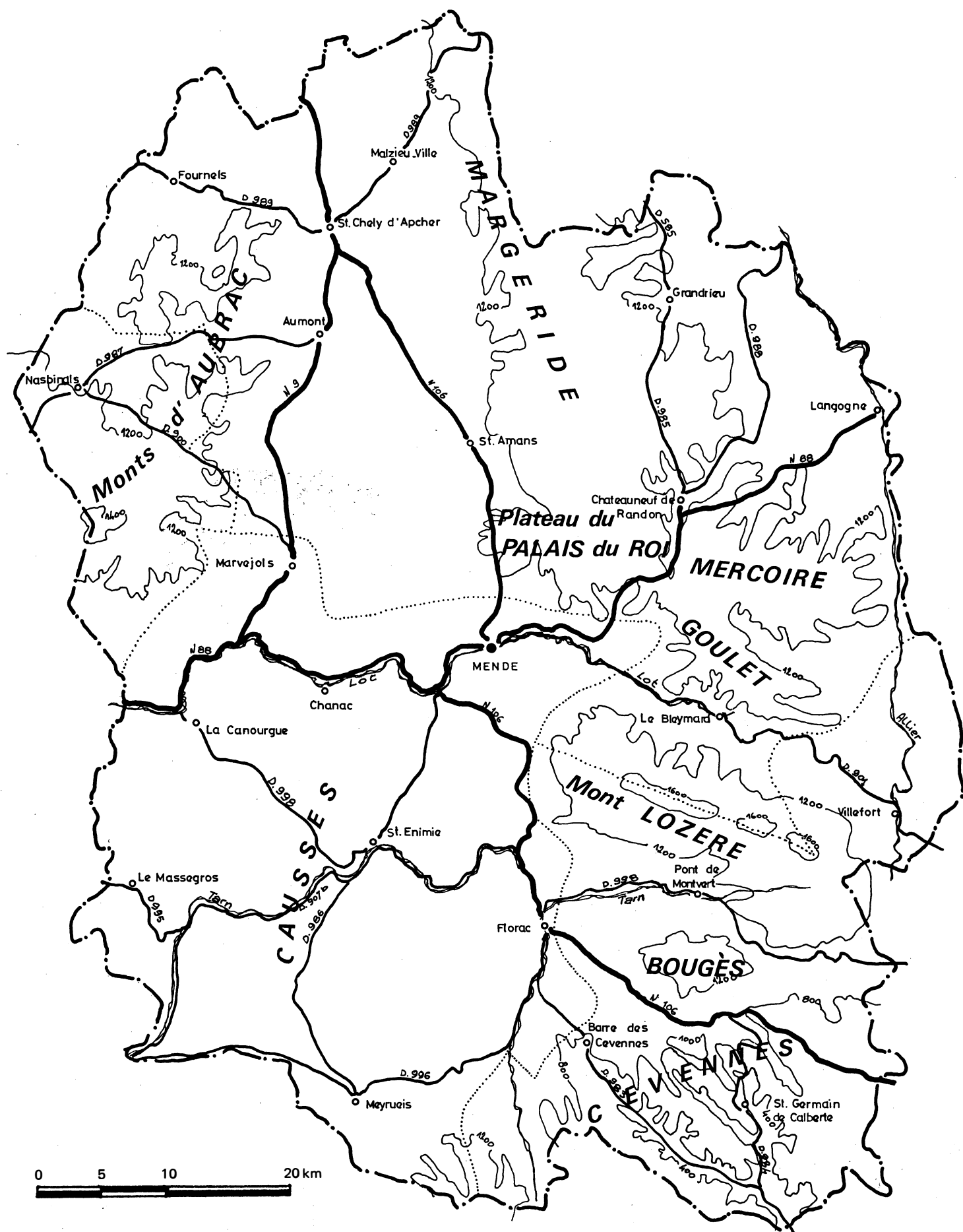


Fig. 1. — Régions naturelles I.N.S.E.E.
 Courbes de niveau : 400 m, 800 m, 1 000 m, 1 200 m, 1 400 m, 1 600 m.

I. — La forêt jadis en Gévaudan

Autant il est relativement facile, en se reportant aux nombreuses études préhistoriques et historiques d'avoir un aperçu de ce qu'a été la vie de l'homme dans ce département depuis ses origines, autant il est difficile, au travers des recherches et documents, de savoir quelle fut la place de la forêt. C'est un peu un monde à part, monde hostile dont on ne parle pas.

Les temps préhistoriques

Nous connaissons peu de choses sur la forêt dans cette région du Massif Central avant l'apparition de l'homme (3).

Huit mille ans avant notre ère, tandis que les glaciers occupent encore l'Aubrac et le Mont-Lozère, des îlots de Pin sylvestre se trouvent ailleurs. Cette essence serait ensuite devenue dominante, mêlée au Chêne pubescent sous l'influence d'un réchauffement du climat (— 5600 à — 2500 avant J.C.).

Cette dernière période correspond en gros à la construction des dolmens et des menhirs sur les Causses. Sur le Méjean qui a été particulièrement étudié (5), les opinions divergent quelque peu : certains pensaient que c'est l'homme qui a déboisé la partie orientale de ce Causse. D'autres estiment maintenant que l'homme s'est installé d'abord là où la forêt — de Hêtre — était peu dense, donc à une altitude plus élevée. Par contre, à l'Ouest, une forêt de Pin sylvestre très épaisse aurait occupé la surface actuelle soit les 2/5 de la superficie du Méjean. Ce n'est que plus tardivement, au cours du premier âge du fer, que l'homme aurait pénétré dans la forêt, y installant des centres d'extraction de résine. On a trouvé en effet de nombreuses traces d'urnes à résine.

Au Chalcolithique et au Bronze Ancien (— 2500 à — 1600 avant J.C.), la forêt subit une pression non négligeable de la part de l'homme qui étend ses pâturages. A basse altitude, la chênaie se développe pour ensuite diminuer au Bronze Moyen et au Bronze Final (— 1600 à — 800 avant J.C.).

Sous l'influence d'un climat humide et frais, le Hêtre apparaît alors sur les Causses ainsi que sur le Mont-Lozère et la Margeride où il est accompagné du Sapin.

Le Hêtre continue à progresser à l'âge du fer (— 800 avant J.C.). Au début de notre ère survient un nouveau défrichement amené par la sédentarisation humaine. Il en résulte une nouvelle extension de la Chênaie et de la lande à callune.

Ces conclusions, valables pour la région Causses-Cévennes, ne sont sans doute pas en contradiction avec les résultats des analyses polliniques effectuées sur la crête de la Margeride. Dans cette région, au cours de la période post-glaciaire, le Pin sylvestre n'a occupé que des surfaces très réduites. Pendant au moins huit millénaires, le Hêtre était partout. Lorsque l'homme commença à avoir une activité pastorale, la régression de la Hêtraie accompagnée de quelques Sapins est amorcée et en même temps se développe la callune. Mais il faudra attendre trois siècles environ avant J.C. pour que

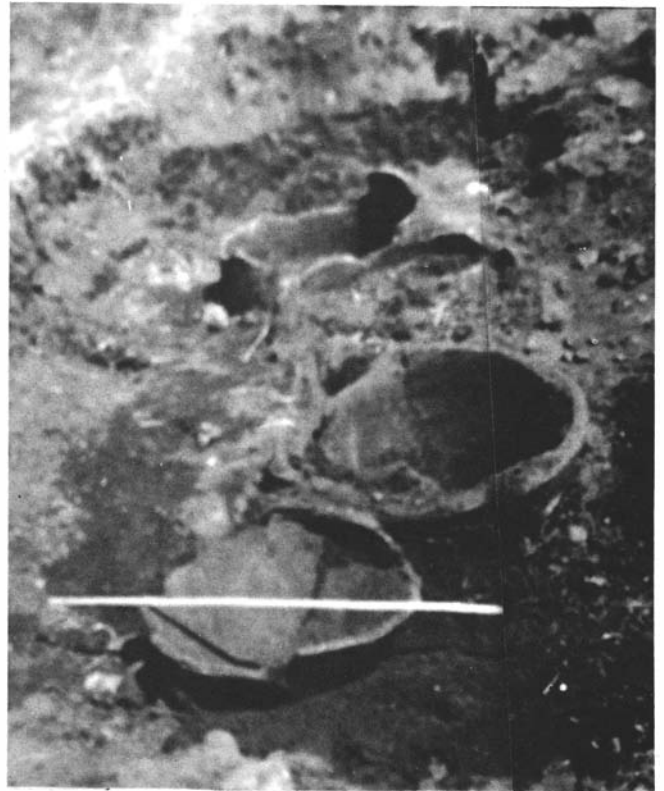


Photo 7. — Urnes à résine. St-Rome-de-Dolan. Causse de Sauveterre.

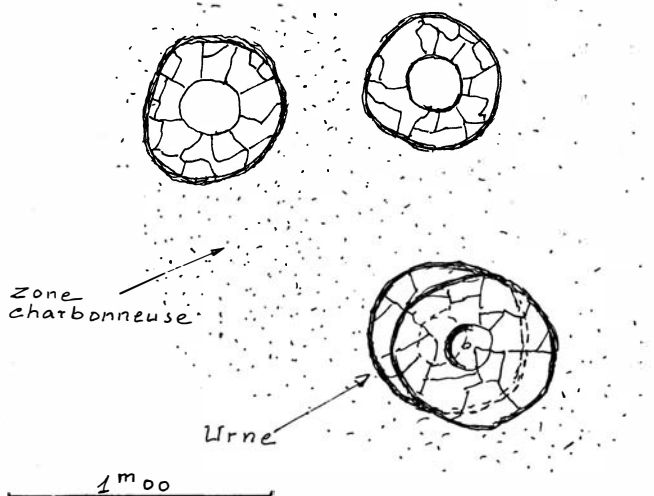


Fig. 2. — Etablissement gallo-romain de résiniers sur le Causse. (Sauveterre et Méjean). Des urnes enfoncées dans le sol étaient recouvertes d'autres urnes placées à l'envers et contenant des morceaux de bois de pin soutenus par un quadrillage de bois dur (chêne). On chauffait le tout et la résine (poix) coulait dans l'urne inférieure.. Source : P. Peyre, G. Fages.

la culture des céréales commence. On constate, à partir de ce moment là, que le Pin sylvestre ne se développe vraiment qu'à l'occasion d'une régression de l'espace agricole. On peut conclure (4) que « la dominance actuelle du Pin sylvestre — en Margeride — résulte d'un processus immédiatement postérieur au maximum de l'éclaircissement des forêts de Hêtre et de l'exploitation agropastorale ». C'est ainsi que l'importance actuelle de la forêt de Pin sylvestre en Margeride fait suite à la forte poussée démographique du milieu du XIX^e siècle suivie d'une très importante hémorragie humaine qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

La forêt gabale du I^{er} au XI^e siècle

● Les traces de l'implantation Gallo-romaine en Gévaudan sont nombreuses. Cela laisse supposer que la mise en valeur des sols était déjà considérable au début de notre ère : de grands domaines se trouvaient un peu partout, aussi bien sur les crêtes (Ad Silanum sur l'Aubrac) et sur les hauts plateaux (Anderitum ou Javols) que dans les vallées du Tarn, du Lot (Lanuéjols, Barjac, Banassac...) de la Colagne (Chirac) et de la Truyère. La forêt avait reculé encore quelque peu par extension des clairières et l'érosion commença à faire bien des ravages notamment sur les versants des vallées du Lot et du Tarn (7).

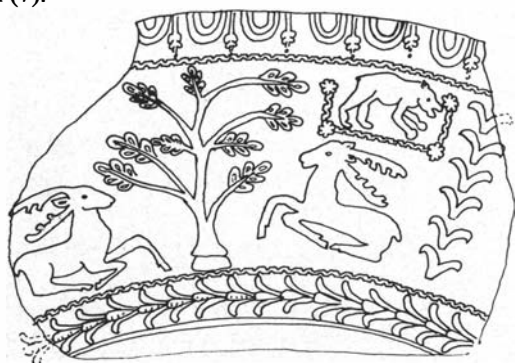


Fig. 3. — Débris de poterie provenant de l'atelier de Banassac (Lozère). (1^{er} siècle après J.C.). Représentation d'un arbre, cerf et ours. Ch. Morel, P. Peyre. La céramique Gallo-Romaine de Banassac.

● Les III^e, IV^e et V^e siècles après J.C. virent les grandes migrations des peuples barbares (mort de St-Privat, incendie de Javols). La forêt reprit alors de l'importance favorisée par les conditions climatiques tandis que la population peu nombreuse se regroupait sur des pitons faciles à défendre au cœur de vastes clairières (Grèzes, Cénaret...) restant toutefois sur certains coteaux de vallées comme à Banassac. Une forêt, servant de terrain de parcours pour le bétail, occupait le reste du territoire : Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours y font allusion.

Du XI^e siècle à la fin du Moyen-Age

A partir des années mil, intervint, en Gévaudan comme ailleurs, « le temps de la croissance » (8). Sous la pression démographique, au défrichement sporadique et annuel du haut Moyen Age succéda un agrandissement définitif de l'espace agricole existant ainsi que l'implantation nouvelle d'établissements religieux au cœur des massifs forestiers. C'est ainsi qu'en 998 fut fondé un monastère de bénédictins à Langogne; d'au-

tres suivirent : Chirac en 1062, Aubrac, à proximité du Gévaudan, en 1107, sur le chemin de St-Jacques de Compostelle, Mercoire à la fin du XII^e siècle, Gap-Français sur le Mont-Lozère en 1166. Ces nouvelles implantations — et d'autres — « in loco sylvestri inhabitable et deserto » comme l'abbaye de Mercoire, eurent pour résultat de réduire la forêt sans pour autant la faire disparaître.

En définitive, à partir des XII^e-XIII^e siècles, à la suite de la grande expansion démographique, l'« ager » — les terres labourables —, le « saltus » — l'espace pastoral — et la « silva » la forêt, ont dans l'ensemble, pris leur place : l'habitat était à peu près tel que de nos jours.

C'est à partir de ce moment-là, devant l'importance des défrichements et le risque de pénurie de bois, qu'une réaction du pouvoir se produisit : en 1291 est défini le rôle des « Maîtres des Eaux et Forêts ». En 1318, sont créées les « Tables de Marbre », juridiction forestière. Le Gévaudan relevait de celle de Toulouse et une Maîtrise fut installée à Montpellier. Le Gévaudan disposait d'un « Gruyer » résidant à Mende. Cette organisation dura jusqu'en 1790.

Par ailleurs, les seigneurs laïques et religieux, qui ont bien conscience de l'importance de la forêt font tout pour freiner son appauvrissement par le bétail.

Bien sûr, la peste de 1348, les épisodes de la guerre de Cent Ans qui n'épargnèrent pas le Gévaudan et la récession générale qui s'ensuivit permirent à la forêt de regagner un peu de terrain.

Mais, à la fin du X^e siècle et au début du XVI^e, la prospérité économique revient, les hommes se multiplient à nouveau « comme des souris dans une grange » (9). Il ne semble pas que les guerres de religion du XVI^e siècle, plutôt limitées aux villes (Mende, Marvejols), aient eu une grande influence sur les populations vivant au contact de la forêt et donc sur celle-ci. On constate, à partir de 1520, une réaction des autorités devant la dégradation des forêts et des pâturages. Le Parlement de Toulouse en appelle aux paysans : « Quand cesserez-vous de dépopuler les forêts, d'y couper le bois vert et sec ? » (9). Quelques années plus tard, les Etats du Languedoc où siègent les barons « de tour » du Gévaudan s'émeuvent : « le pays s'en va tout

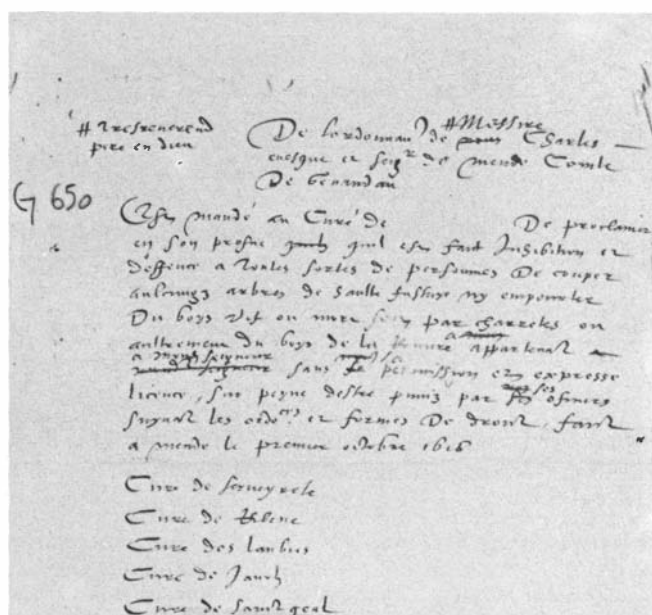


Fig. 4. — « Inhibition et deffence à toutes sortes de personnes de couper aucuns arbres de haulte fustaye ny emporter du bois vif ou mort... du boys de la Rouvière » appartenant à Monseigneur l'Evêque, comte du Gévaudan, 1^{er} octobre 1616. Archives dép. de la Lozère G 650

dépeuplé en bois ». Les autorités de ce pays à la population dispersée en une multitude de petits villages, comme de nos jours, pouvaient, beaucoup plus difficilement qu'ailleurs, intervenir pour défendre des forêts grignotées de toute part. Il n'existait pas de forêts dans le domaine du roi, relevé avec précision dans l'acte de paréage de 1307, à l'exception de bois de peu d'importance.

Par contre, le domaine de l'Evêque en comportait quelques uns. La grande forêt seigneuriale ou « grand bois » de Mercoire, hêtraie-sapinière durant tout le haut Moyen Age, fit l'objet, à partir du XII^e siècle, de nombreuses aliénations. Elle était, en outre, grevée de droits d'usage importants depuis, au moins, le XIV^e siècle au bénéfice de très nombreuses paroisses, depuis Langogne jusqu'à Mende (49). Par ailleurs, les difficultés financières des grandes familles féodales à la fin du Moyen Age (Peyre, par exemple) et la mise en vente du « temporel » du clergé de l'Eglise de Mende en 1563, 1568, 1575, 1586, provoquèrent une offensive des bourgeois enrichis et peut-être aussi défrichements abusifs.

On défriche, certes, mais aussi on plante et notamment, dans les terrains calcaires, des noyers pour l'huile de noix. Il est vrai que dès le XIV^e siècle (1312), dans la vallée du Lot, la noix (nuncum) faisait partie des redevances (10), ce qui démontre que les noyers étaient abondants. On peut regretter que, de nos jours, la mécanisation aidant, ils aient presque disparu de notre paysage.

De même, dans les Cévennes, le châtaignier se développe de plus en plus sur les terrains favorables, la châtaigne tenant lieu de céréale.

C'est ainsi qu'au début du XIV^e siècle (1307), Pierre d'Anduze reconnaissait tenir du roi, dans la région de St-Germain de Calberte, des censives consistant, entre autre, en une certaine quantité de châtaignes fraîches pelées et cuites ainsi que des châtaignes blanches sèches (23).

On trouve également, dans cette région, le murier, cultivé sur les terrasses : on exportait déjà de la soie au XIII^e siècle mais au XVI^e siècle cette industrie devint très florissante (9).

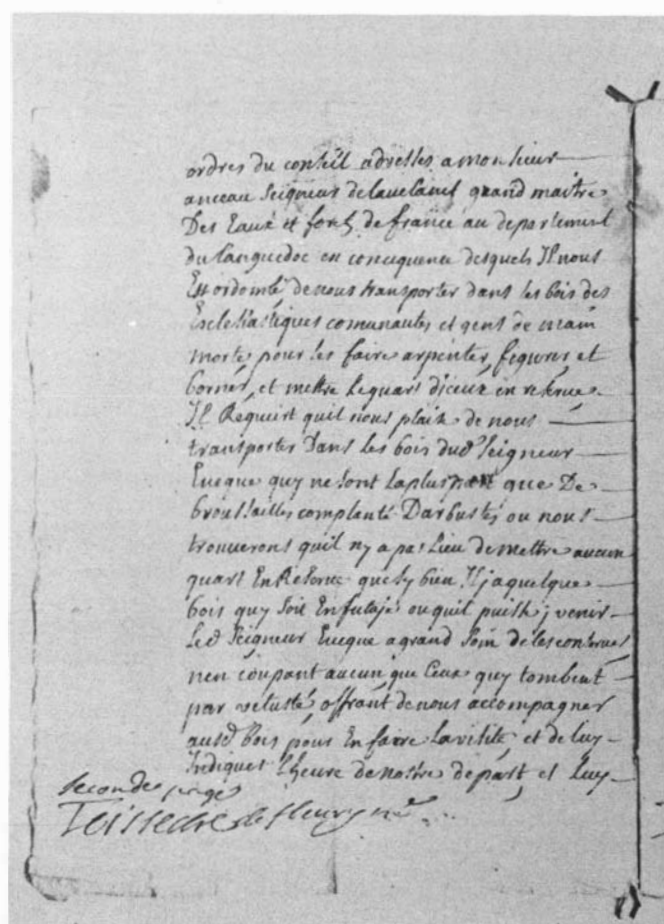
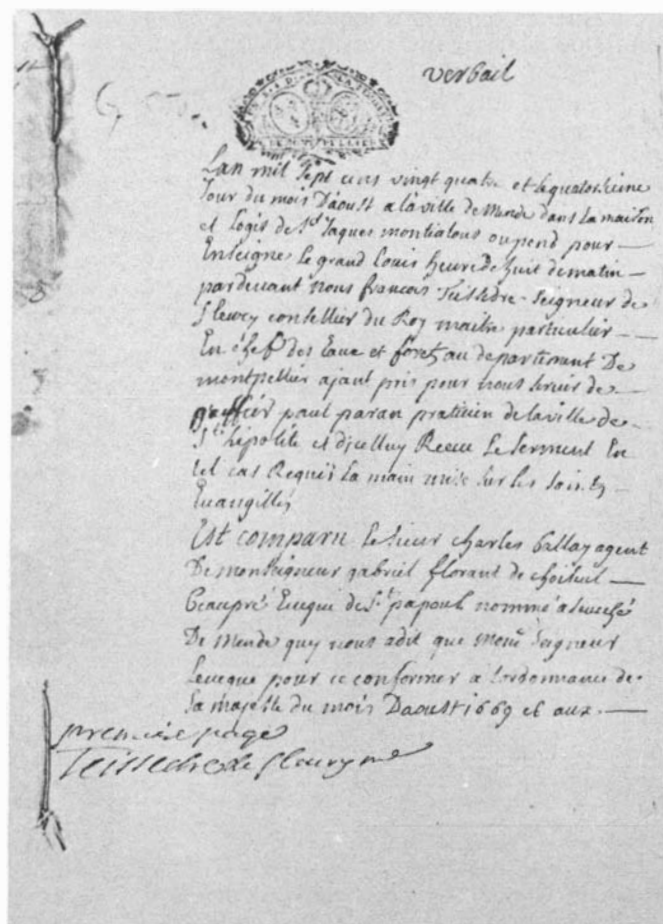


Fig. 5. — « Le 14 août 1724, François Teissède, Seigneur de Fleury, maître particulier en chef des Eaux et Forêts au département de Montpellier » se rend à Mende dans la maison et logis de Sr Jacques Montialoux où pend pour enseigne le grand Louis »... conformément « à l'ordonnance de sa majesté du mois d'aoust 1669 et aux ordres du conseil adressés à Monsieur Anceau, Seigneur de Lavelanet, Grand Maître des Eaux et Forêts de France au département de Languedoc, en conséquence desquels il nous est ordonné de nous transporter dans les bois des Ecclesiastiques, communautés et gens de main morte pour les faire arpenter, figurer et border et mettre le quart d'iceux en retenue... » En 1668 déjà, Louis de Froidour, Grand Maître des Eaux et Forêts en Languedoc, était venu en Gévaudan mais pour inspecter l'état du chemin de la Regordane. La grande maîtrise avait de vastes pouvoirs de juridiction : outre la forêt et ses droits d'usage (affouage, pâturage), elle traitait de la chasse, de la pêche, des chemins, des droits de péage, de la flottabilité des rivières... Archives départ. de la Lozère G 650

II. — Des forêts de l'Ancien Régime à la Restauration des terrains en montagne

La lente prise de conscience du fait forestier

Nous venons de voir que, dès le ^{xvi}^e siècle, les Etats de Languedoc avaient lancé un cri d'alarme en faveur de la forêt.

Devant la gravité de la situation, en 1669, Louis XIV édicte la célèbre ordonnance de Colbert « sur le fait des Eaux et Forêts ». Ainsi fut amorcée la rénovation des forêts en France. Mais ces règles furent-elles respectées en Gévaudan ? On peut en douter en dépit des « visites » effectuées au moins en 1724 et 1725 (cf. Fig. 5, fac simulé page ci-contre).

A défaut de réglementation, les usages et coutumes y étaient cependant fort stricts.

En 1542, intervenait un règlement à Albuges, près de Belvezet, pour que cessent certains abus : des particuliers achetaient des bergers en les faisant « banqueter » chez eux (14).

De même, à partir du ^{xvi}^e siècle, des restrictions furent apportées aux droits d'usage du « Grand bois » de Mercoire : interdiction du pacage, bois d'œuvre réservé à quelques villages seulement, interdiction de vendre l'affouage, de faire du charbon de bois et de défricher (49).

En 1621, à Pierrefiche, paroisse de Barjac, une transaction fixait les rentes à payer par les habitants de ce village au seigneur « pour faculté faire paître par le bétail gros et menu l'herbe du Bois Majou au temps et saison désignés... »

Ensuite était indiqué le nombre de bêtes à laine et le nombre de « nuits de fumature » correspondant pour chaque « passage » avec autorisation de faire paître par exemple une paire de bœuf ou vache et une jument (14).

Devant les ravages de l'érosion, quelques communes (Brenoux, Balsièges, Barjac) prirent la décision, dès la fin du ^{xvii}^e siècle, d'interdire le parcours des bêtes à laine du 24 avril au 1^{er} novembre. Mais, dans l'ensemble, il n'y eut aucune limitation. Il faut noter cependant la prise de conscience de la paroisse de St-Jean Chazorne en 1783 (26). Une délibération indique que le nombre de chèvres fixé par l'Intendant en 1754 est trop élevé. Un nouveau règlement est demandé. Il est souhaité que les bergers qui sont souvent des « vieillards sans force ou des enfants » soient mis dans l'obligation de « conduire les chèvres par la corde et de ne les faire dépaître qu'hors des châtaigniers, même les leurs ».

De plus, compte tenu du « danger souvent renaissant d'une submersion totale du village de la Penderie » situé entre deux torrents, une aide de 750 livres est demandée pour effectuer les travaux de correction.

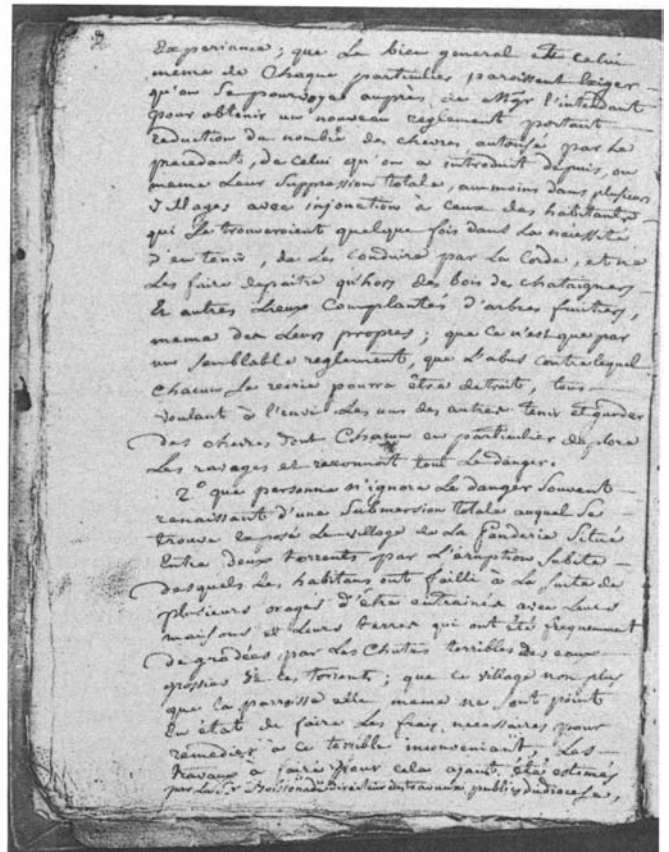


Fig. 6. — Extrait du registre des délibérations de la paroisse de St Jean Chazorne (1783). Communiqué par M. le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère.

Dans le Sud, à Fraissinet-de-Fourques, vers la même époque, le Conseil Municipal avait limité à deux le nombre de chèvres par habitant.

L'érosion

Et d'ailleurs, le déboisement était tel que l'érosion faisait déjà de très graves dégâts. C'est ainsi qu'en 1656 « Messire Pierre Esparbier, Chanoine et Archidiacre en l'église cathédrale de Mende... considérant la ruine totale à luy survenue de son pred Dardène... (près Chauvet, sur la Boulaine) l'année présente par l'inondation du vallat quy l'aboutisse et les frais et despenses qu'il a été constrainct faire pour la remettre au premier estat avec les murailles levées et exhausées qui luy reviennent à plus grande valeur que le prix de ladite pièce ne scauroit estre estimée... ledit pres contenant sept charrettes foing ou environ... » (12).

Il semble bien que ce pré, dont la pente est très forte, avait été créé, à une époque relativement récente car, en 1291 et 1307, on mentionnait, non pas le Mas Dardene, mais le « nemus Dardena » ou bois Dardene (48).

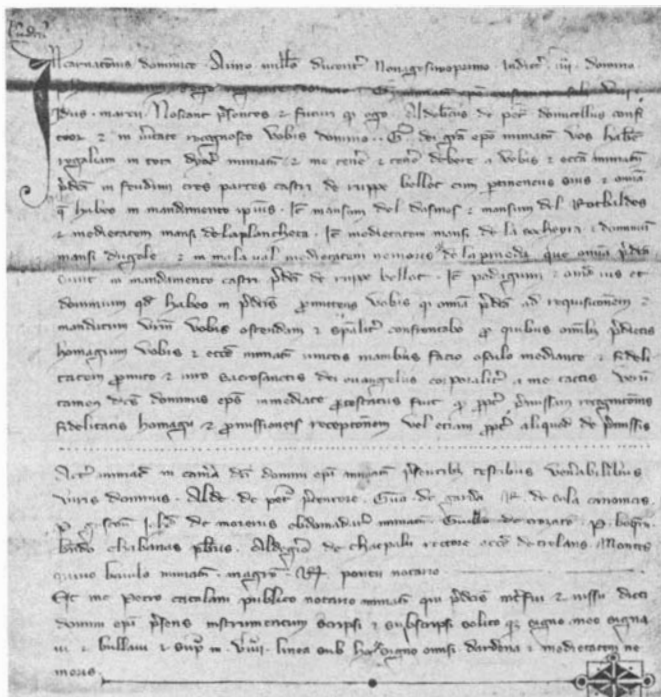


Fig. 7. — ligne/9 : « mansi Dugole et in Malaval medietatem nemoris Dardena et medietatem nemoris de la Pineda... » Noter le renvoi au bas du texte pour cause d'omission. Reconnaissance de 1291 dans laquelle il est fait mention du bois Dardene. Archives départ. de la Lozère G 107

Dans la vallée du Lot, les inondations causent des ravages : le 21 juillet 1706 est accepté le « déguerpissement » d'un bail pour le moulin de La Vigne (paroisse de Barjac) « en raison des graves inondations du Lot et d'ailleurs de toutes les rivières du Gévaudan ». Les ponts sont emportés. On doit aménager des « paissels » en forme de digue pour détourner le « nouveau lit de la rivière » (12).

Vers 1734 (14), les terres et les prés de la ville de Marvejols subissent chaque année de grands dommages dus aux « ravines et inondations ».

A Mende, « les productions du terroir... sont sujets à beaucoup de cas fortuits, à cause des ravines occasionnées par les montagnes qui l'entourent ». En 1793, une crue du Lot emportait la plus grande partie du parapet de l'allée Piencourt.

Au Born et à Saint-Martin, « les ravines et les orages, qui sont fort fréquents, ensablent les herbages ».

De même, à Chanac, Chirac, Cubières, la Garde-Guérin, Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Frézal-de-Ventalon, Sainte-Hélène.

On peut par ailleurs se poser la question de savoir si la guerre des Camisards (1702-1705) a eu des conséquences néfastes sur les forêts cévenoles. Certes, bien des villages ont été incendiés mais il n'apparaît pas que de graves dommages aient été causés aux forêts qui servirent notamment à regrouper, dans le bois d'Altefage, les agresseurs de l'Abbé du Chayla et à cacher nombre de Camisards.

Suite aux ravages de l'érosion, l'idée du reboisement commença à faire son chemin au XVIII^e siècle.

On faisait planter des arbres au bord des chemins de « cinq touèzes en cinq touèzes » (1717) (12 et 14).

En 1774, dans la vallée du Lot, le bail passé entre un seigneur et son fermier prévoyait que ce dernier « fera planter chaque année mille arbres de toute espèce, tant fruitiers qu'autres, qui lui seront délivrés par ledit seigneur » (12). Un autre bail faisait obligation au fermier de « planter tous les ans deux cent plançons le long de la rivière » (12).

Mais il était déjà bien tard. La carte de Cassini qui date de la fin du XVIII^e siècle, assez précise, fait apparaître les emplacements des bois du Gévaudan. La forêt est réduite à sa plus simple expression. On pourra le constater sur l'extrait de carte de la page suivante (Fig. 8) : les flancs de la vallée du Lot étaient entièrement dénudés.

La période de la Révolution aggrava encore les dommages causés à la forêt : saccage des bois et accroissement des défrichements. On note des abus dans les districts de Saint-Chély-d'Apcher, Villefort, Châteauneuf, Langogne, Chasseradès, Cubières. En l'an II, on constate que des semis de blé ont été faits dans la forêt de l'Aigoual (13).

Aussi, dès le 19 juillet 1790, le Directoire du nouveau département de la Lozère, « considérant qu'une horde dévastatrice dépouille les montagnes de leur verdure... Ordonne aux Municipalités de veiller à la conservation des forêts ruinées sous la sauvegarde de la Nation ». Malheureusement c'était là un vœu pieux car on manquait de surveillance sur le terrain.

De même, le 10 messidor an IX, le Préfet de la Lozère, Florens, condamne vigoureusement les défrichements à l'occasion de l'inauguration de la Société d'Agriculture (13).

Dans le même temps, au plan national, les esprits éclairés alertaient l'opinion publique. Dans un mémoire présenté à la Société d'Agriculture du département de la Seine, le 30 prairial an XI (1803), Jean Antoine Chaptal, illustre Lozérien alors Ministre de l'Intérieur, attirait l'attention sur « la manière dont on fertilise les montagnes dans les Cévennes par comblement des ravins » par des « murs en pierre sèches en amont desquels se produisent des atterrissements. Alors les eaux coulent sur des plans unis, elles s'infiltrant paisiblement dans la terre poreuse. La montagne n'offre plus que des amphitéâtres de terre végétale sur lesquels on peut établir la plus riche culture... » (14).



Fig. 9 — Jean-Antoine Chaptal né à Nojaret, C^{ne} de Badaroux (Lozère), 1756-1832.



Fig. 8. — Extrait de la carte de Cassini (fin XVIII^e siècle). Noter le déboisement total des versants de la vallée du Lot.

Sous le Consulat et l'Empire, des prescriptions sévères règlementèrent les défrichements. Ils furent interdits sur les terrains communaux ou sectionnaux en partie boisés et gazonnés. Il était grand temps et nous citerons l'exemple du monument gallo-romain de Lanuéjols, tombeau du III^e siècle enfoui pendant des siècles sous quatre mètres de remblai. En 1814, le Préfet Gamot ordonna des fouilles. En 1815, le monument était entièrement dégagé. Cependant, en 1855, il fallut à nouveau le déblayer car, seule, la partie supérieure émergeait encore.

On s'explique ces ravages quand on sait qu'au début du XIX^e siècle Lanuéjols comprenait cinq ou six familles pauvres dont l'unique « gagne pain consistait à arracher les vieilles souches des grands arbres » de la falaise jurassique dominant le village « pour aller les vendre à Mende où on les portait à dos d'âne ».

Action de la Société d'Agriculture de la Lozère

Les règlements draconiens ne suffisant jamais pour amener des changements dans les habitudes, nous voudrions insister sur le rôle éminent que joua en Lozère, à partir de sa fondation en 1819, la société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts dont l'action, dans le domaine des Lettres, Sciences et Arts se poursuit de nos jours.

Elle était formée des principales personnalités du département, grands propriétaires fonciers dont l'exemple fut déterminant en matière agricole et forestière au XIX^e siècle et à qui revint la tâche difficile de persuader de l'intérêt du reboisement une population qui, en 1827, s'élevait à 138 778 habitants et à 140 000 en 1831 soit environ le double de la population actuelle.

On cultivait de façon très extensive et des cultures, telles la pomme de terre, étaient encore, en 1828, peu répandues (14).

En ce premier tiers de XIX^e siècle, la forêt se limitait sur les versants à quelques bois de Hêtre, les « fau » ou « fayards » pour le chauffage parmi lesquels de loin en loin « s'élançait quelques Sapins ». Plus bas, mais beaucoup moins nombreux que de nos jours, on trouvait des Pins sylvestres fournissant le bois de construction.

C'est en 1821 que la Société d'Agriculture reçut du Gouvernement des graines de Pin laricio de Corse et qu'elle s'employa à les diffuser, persuadée que cette essence était excellente pour la charpente, ne craignant pas les gelées et d'un bon rapport (100 francs par an et par arpent à 30 ou 40 ans). On savait déjà que « les racines de cet arbre sont très sensibles à l'air ». On avait, en outre, conscience de son intérêt pour « réparer les dévastations, effrayantes pour l'avenir, des bois du département... ».

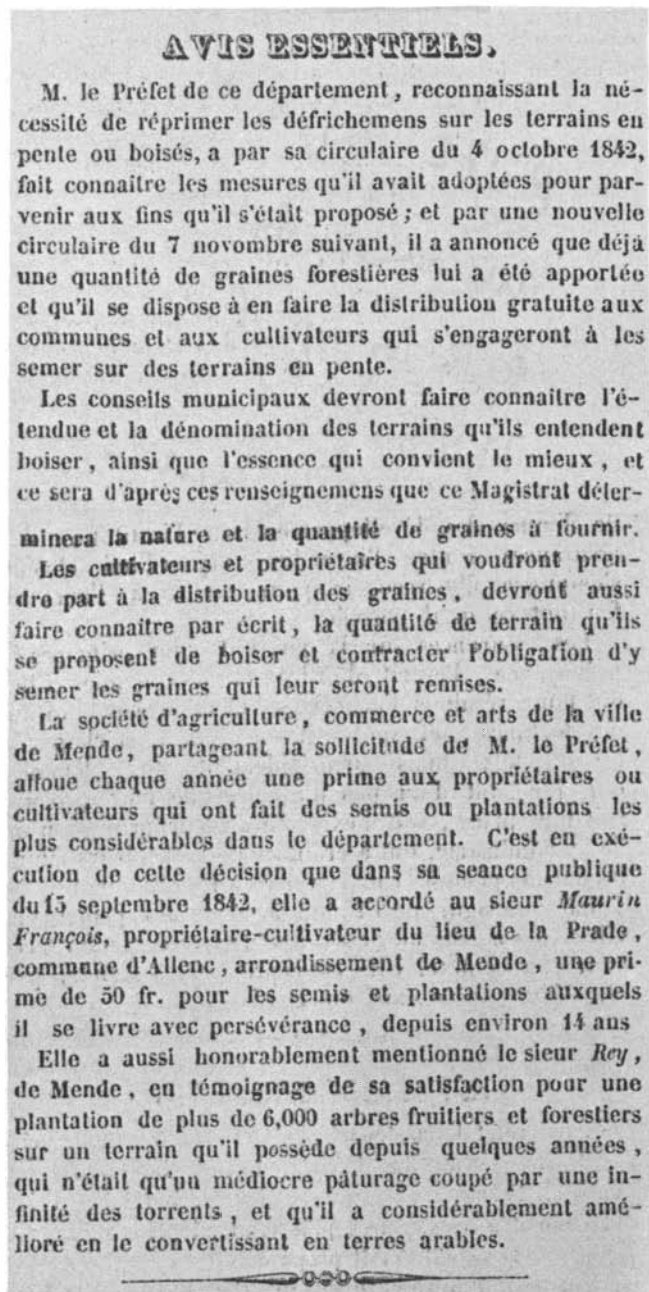


Fig. 10. — Réf. Annuaire du département de la Lozère pour l'année 1843, pp. 171-172.

On note, bien sûr, certaines oppositions quant à l'opportunité du reboisement qui risque de voir diminuer le nombre des bêtes à laine alimentant l'industrie du tissage alors florissante (1834).

Dès 1840, M. Ignon, secrétaire perpétuel de la Société, se félicite de l'introduction en Lozère de graines de Pin noir d'Autriche, « cet arbre inconnu pour ainsi dire en France... le plus robuste des conifères et le moins délicat sur le choix du terrain ».

Il invite les membres de la Société à s'occuper de reboisement et à diffuser les graines « de cette nouvelle variété de pin qui paraît devoir plus particulièrement prospérer dans nos montagnes ».

En 1842, le Lieutenant Général baron Brun de Villeret, pair de France, Président du Conseil Général, déclare qu'il a fait « l'épreuve du Pin Laricio... semées en juin 1841 ces graines m'ont donné des plants qui ont aujourd'hui (novembre 1842) un pied de racine pivotante et 6 pouces de bouquet... Mon semis comprend un demi hectare qui ne produisait rien et qui peut devenir un superbe bois » (14).

En 1831, était paru un ouvrage intitulé « Essai sur l'Agriculture de quelques cantons du département de la Lozère » par le comte de Morangiès, député de la Lozère. Sur 122 pages, une cinquantaine est consacrée à la forêt ou aux défrichements : l'auteur estime notamment que, vers 1823, la surface boisée en Lozère était de l'ordre de 50 000 hectares.

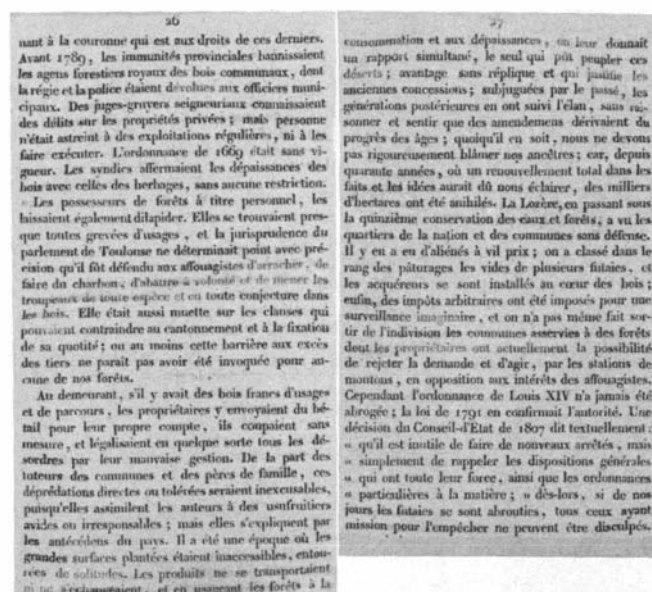


Fig. 11. — Extrait de « Essai sur l'Agriculture de quelques cantons du département de la Lozère » par le comte de Morangiès député de Lozère, 1831.

Il aborde également les dégâts causés par les moutons tant hors forêt qu'en forêt : ils ont fait disparaître le Sapin là où il était en mélange avec le Hêtre. A cet égard, on ne saurait trop souligner l'ampleur de la transhumance des ovins entre le Bas-Languedoc et ces autres terres.

On estimait en 1845 que les troupeaux transhumants étaient ainsi répartis en Lozère, d'après un « relevé assez ancien » (14).

1 — Mont Lozère	103 200
2 — Bois de Mercoire	81 750 (?)
3 — Bougès	19 300
4 — Goulet	15 000
5 — Cévennes (Fraissinet de Fourques Crosroux-Cavalade)	25 900
6 — Ste-Etienne du Valdornez	6 200
7 — Margeride ou Palais du Roi	75 160
Total	326 510

Le nombre des ovins actuellement en Lozère est de 190 000 têtes (1976) et celui des transhumants de 9 800 têtes, soit 93 troupeaux (1982).

On comprend, dans ces conditions, quelle pouvait être l'importance des dégâts causés par la dépaissance supprimant peu à peu les forêts et les pelouses. C'est ainsi que, le 17 octobre 1846, un terrible orage causa des dégâts très considérables : sur la route royale n° 88, le pont à péage de La Mothe est emporté de même que le pont en pierre et le pont en bois de Bagnols-les-Bains, le pont de Nojaret de construction récente, le pont du Mazel. Sont dégradés : le pont Notre-Dame et le Pont-Roupt à Mende ainsi que le pont d'Arifates. La Colagne a emporté un moulin à Ribennes et le pont en bois du Ranquet à Marvejols. L'auberge du sieur Barbut au pont de Chanac a été en partie emportée...



Photo 8. — Les moutons sur le Causse Mejean.

Photo : Association « Le Mejean »

Le service forestier au XIX^e siècle, en Lozère

Après la Révolution, en 1801, fut rétablie l'administration forestière et la Lozère releva successivement des Conservations de Nîmes, de Privas (1832), de Nîmes (1833), d'Aurillac (1882), de Privas (1884), de Nîmes (1889) !

La mise en place d'un service forestier efficace pour les quelques forêts existantes demanda de nombreuses années.

Vers 1834, on trouvait huit gardes communaux et quatre gardes de l'Etat sous les ordres d'un Garde Général à Mende. il faut reconnaître que la « soumission » au régime forestier des bois communaux et sectionnaires se fit avec bien des difficultés. D'une part, les communes devaient payer le garde (100 f par an en 1840), d'autre part, la soumission apportait de nombreuses contraintes : réglementation du nombre de bêtes admises au pacage, observation du règlement pour l'affouage... Les registres de délibérations des Conseils Municipaux sont remplis de doléances à ce sujet.

Par exemple, à Lajo en 1871 : « Les pins ne sont pas beaux, ne sont pas propres au charonnage et sont tout juste bon à faire des sabots ». Le pays est trop dur pour l'arbre : « Pays froid, avec beaucoup de vent et à la végétation très lente », (16) ce qui n'était pas tout à fait inexact.

Il faudra attendre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle pour que, la dépopulation entraînant un affaiblissement de la communauté villageoise, la forêt soit véritablement considérée comme productrice de bois.

ADMINISTRATIONS DES FORÊTS.

Cette administration est chargée de la conservation, de la surveillance, de l'exploitation et de l'amélioration des biens domaniaux, communaux et d'établissements publics.

Ses attributions sont réglées par le Code Forestier et l'ordonnance Royale du 1^{er} août 1837.

Cette administration a encore dans ses attributions l'exécution de la loi sur la pêche, dans les fleuves, rivières et ruisseaux.

Ses autres attributions sont de surveiller les défrichements des bois des particuliers et la constatation des délits de chasse sans port d'armes.

Enfin, les agents poursuivent eux mêmes la répression des délits et contraventions constatés par eux ou leurs subordonnés, à l'exception, toutefois, des contraventions à la loi du port d'armes qui sont du ressort du Procureur du Roi.

Par ordonnance Royale du 9 juillet 1833, la France a été divisée en 32 conservations forestières; le département de la Lozère est compris dans la 29^{me} conservation forestière dont le siège est à Nîmes.

L'étendue des forêts, dans le département, appartenant à l'état, aux communes et aux particuliers, est de 62,000 hectares environ; dans ce nombre les bois des communes figurent pour 12,000 hectares environ.

Le service est dirigé par

MM. Forey, conservateur à Nîmes.

De Foucault, garde - général à Mende.

Brescon, garde - général à Marvejols.

...., arpenteur forestier.

Et par 25 gardes forestiers dont 2 domaniaux et 2 mixtes et 21 communaux.

L'administration des forêts a déjà rendu d'immenses services au département en préservant les bois communaux d'une ruine complète, elle doit continuer la belle mission qu'elle est appelée à remplir.

Les gardes des bois des particuliers, ne peuvent être admis à prêter serment qu'après avoir fait viser leur commission par le Sous - Préfet de l'arrondissement.

Fig. 12

La Restauration des terrains en montagne

Nous avons vu ce que fut, dès le début du XIX^e siècle, l'action de la Société d'Agriculture de la Lozère.

En 1855, elle crée une pépinière départementale avec l'aide financière du Conseil Général. C'est une « idée lozérienne... elle est due au génie si éminemment utilitaire de Chaptal ». Le terrain, de deux hectares, est situé près du Pont de Berlières, au lieu-dit Champ des Carces, emplacement de la caserne actuelle;

On se préoccupe, la même année, du boisement de la « montagne de St-Privat » au-dessus de Mende et des

pentons jurassiques de la vallée du Lot, source de désastre pour les cultures et la route qui serpente au fond de la vallée : « C'est par le boisement seul que nos terres en pente peuvent être véritablement conquises. On suggère l'abandon des semis utilisés jusqu'alors sans grand succès, au bénéfice des plantations et l'on se réfère aux résultats comparatifs du domaine de Malavieille près Chanac.

Une commission est nommée, l'aide de l'Administration est acquise et le Préfet se propose de se rendre sur le terrain avec elle (17).

La même année, on préconise à nouveau le reboisement en Pin noir d'Autriche. L'opinion publique est une fois de plus en alerte : dégâts considérables du Merdanson à Mende, glissements de terrains spectaculaires dans le Valdoncez et sur les flancs de la montagne de Cénaret (18), à Chabrits, à Banassac...

En 1857, le Service forestier de la Lozère (M. Madin) présente au Préfet un rapport détaillé sur la situation catastrophique du département. La surface boisée est estimée à 32 000 hectares soit 400 à l'Etat, 10 000 aux communes et établissements publics et 21 600 aux particuliers. Les conséquences : influence sur le climat, érosion, manque de bois sont évoquées. Dans certaines régions (plaine de Montbel), on utilise la fiente de vache pour se chauffer et cuire les aliments.

On estime à 58 000 hectares les terrains communaux déboisés susceptibles d'être reboisés et on préconise sur le Causse le reboisement sur labour en plein à l'automne avec semis, en avril, d'essences forestières mélangées à des céréales. Sur les pentes, par contre, il convient de faire des plantations en pots.

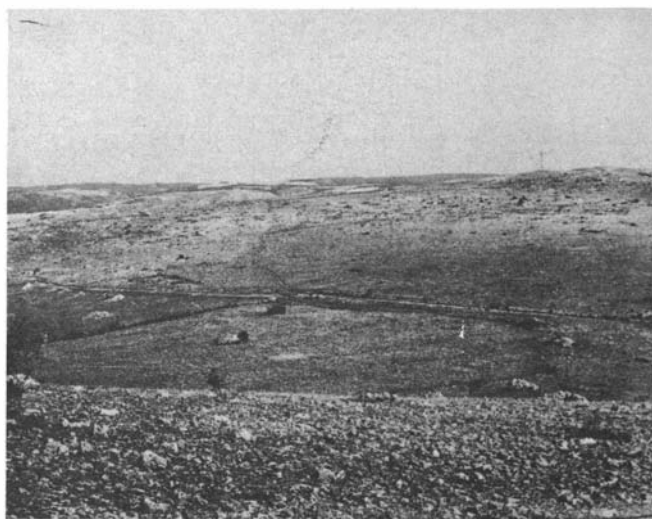


Photo 9. — Vue prise le 1^{er} novembre 1905 sur le causse de Mende au sud de la Croix du Mont-Mimat. Plantations de Pin noir et Epicéa au printemps 1905. A l'horizon, la Boulaine et la Margeride.

Photo archives RTM Mende

En première génération, il paraît souhaitable d'utiliser les essences locales (Pin sylvestre). Plus tard, on introduira sous cet abri des essences plus précieuses (Chêne, Hêtre, Epicéa...).

Il n'est, bien sûr, pas possible, souligne le rapport, de reboiser les 200 000 hectares dénudés de la Lozère à raison de 100 F l'hectare. Seul, l'Etat peut entreprendre une telle tâche. Par contre, avec l'appui du Conseil Général auprès des communes et avec l'incitation de l'exemption d'impôt, pour vingt ans (27) de tout terrain reboisé, il doit être possible, peu à peu, tout en sauvegardant les intérêts pastoraux essentiels des populations, d'escompter, pour les générations futures, une forêt.

En 1860, intervient la loi fondamentale sur le Reboisement des Montagnes : un Service Spécial de Reboisement est créé à Mende.

La même année, on émet l'idée (19) qu'il serait intéressant de planter quelques rangées de résineux (Epicéas) en bordure des routes de montagne pour éviter la formation des congères.

Dorénavant, chaque année, la Société d'Agriculture décerne des distinctions aux propriétaires qui ont fait des reboisements : médailles et primes. On leur offrait aussi le « Traité de Sylviculture de Lorentz et Parade ».



Photo 10. — Cent ans plus tard, à l'occasion du 25 000^e hectare reboisé avec l'aide du Fonds forestier national, M. le Préfet C. Brosse remet le mérite agricole à M.G. Engelvin, entrepreneur de reboisement en présence de M. Louis Velay, Directeur des Forêts au Ministère de l'Agriculture. Photo Hubert, Mende

On évoque les mérites du Mélèze, du Pin noir d'Autriche, du Pin de Riga, de l'Ailanth glanduleux, du Sequoia sempervirens et l'on est heureux de connaître les résultats bénéfiques du reboisement dans d'autres régions.

Toute la Lozère est concernée, depuis la propriété de M. Théophile Roussel à Orfeuillet jusqu'à Pierrefiche, Cubierettes, St-Martin-de-Lansuscle et Meyrueis. Il faut bien reconnaître que la loi de 1860 est le point de départ de tous les travaux : elle a assuré la mise en place de périmètres de restauration permettant l'acquisition des terrains, si nécessaire par expropriation. Elle fut impopulaire parmi les populations paysannes quoique améliorée par la loi du 8 juin 1864 sur le gazonnement et fut remplacée en 1882 par la loi sur la Restauration des Terrains en Montagne.

Aussi, afin de sensibiliser encore davantage les populations lozériennes à l'intérêt de la forêt et du reboisement, en mai 1866, l'Administration des forêts présenta à Mende une exposition spéciale pour le département (20).

Y figuraient :

- l'organisation forestière,
- l'importance des forêts.

On relève les chiffres suivants :

— Bois soumis au régime forestier			
— à l'Etat (Mercoire)	340 ha 44	}	10 589 ha 39
— aux communes et établissements publics	10 248 ha 95		
— Bois appartenant aux particuliers	21 600 ha 00		
	Total.....	32 189 ha 39	

A retrancher de ce total :

- les places vides dans les forêts de l'Administration 534 ha 38
- les reboisements récents et les périmètres de reboisements obligatoires 2 979 ha 49

3 543 ha 53

Reste pour les bois réels 28 675 ha 82

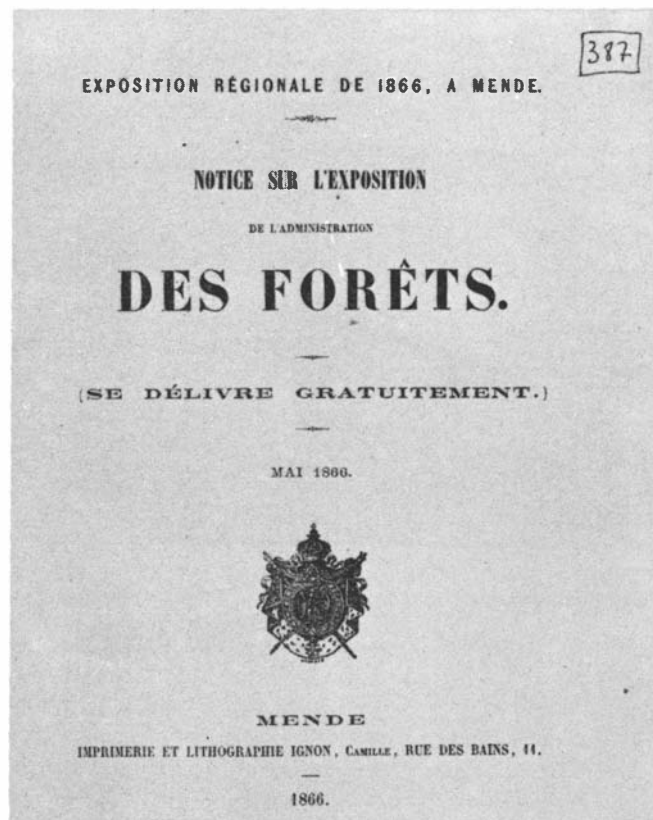


Fig. 13

On trouvait encore du Sapin dans les communes d'Altier et de Lanuéjols et, dit la notice, « on déterre encore fréquemment de volumineuses souches de Sapin sur le Palais-du-Roi, sur la Margeride et dans une foule de localités aujourd'hui déboisées » (20).

Au volet pâturage, on signalait la présence, chaque année, de plus de 200 000 ovins transhumants apportant, outre quelque argent, les « nuits de fumature » sur les terres des agriculteurs.

En cinq ans, de 1861 à 1865, 1 436 hectares 62 ares furent reboisés dans le cadre de la loi de 1860.

Le signal du départ était donné; les surfaces périmétrées passèrent de 4 797 ha en 1885 à 17 419 ha en 1909.

La surface actuelle des terrains reboisés dans les divers périmètres est de l'ordre de 30 000 hectares. Il faut rendre hommage au « concours éclairé » du Conseil Général de la Lozère (21) et à l'obscur dévouement des Agents de l'Administration des Forêts, tels Grosjean, Deuxdeniers et Georges Fabre, Garde Général à Mende de 1872 à 1874. Mais il faut reconnaître aussi la clairvoyance de la Société d'Agriculture, organe de vulgarisation qui, depuis ses débuts, s'est acharnée à défendre la cause du reboisement : « Honneur à cette société intelligente ! » (20).

L'exposition de 1866 comportait des échantillons de cinquante et une espèces de graines forestières, de dix espèces de graines de plantes gazonnantes et des rondelles de bois portant sur 115 essences, le tout provenant de l'ensemble de la Lozère.

Nous avons eu aussi la surprise de lire que le Pin à crochets était une essence indigène en Lozère ! En réalité, il s'agissait, pensons-nous, du Pin sylvestre.

Et le Sous-Inspecteur des Forêts, Grosjean, de conclure : « Ne cessons de répéter... que la richesse et l'avenir de la Lozère sont dans la production des forêts... »

A partir de 1876, deux services furent mis en place : Service ordinaire et Service des reboisements.

En 1882, la loi sur la Restauration et la Conservation des Terrains en Montagne vint compléter et conforter l'action déjà entreprise. Huit périmètres furent créés sur chacun des principaux cours d'eau (13).

Chassezac	1 246 ha
Allier supérieur	519 ha
Truyère	239 ha
Lot supérieur	2 878 ha
Valdonnez	3 378 ha
Tarn	7 741 ha
Cèze	175 ha
Gardons.....	1 133 ha

On constate que le danger « né et actuel » aux termes de la loi, était surtout concentré dans les vallées du Lot (y compris le Valdonnez) et du Tarn.

En 1910, le plus gros était fait. La Lozère comprenait alors (13) :

3 forêts domaniales	1 359,14 ha
51 séries de reboisement.....	17 313,78 ha
217 forêts communales et d'établissement public	
— soumises	11 288,19 ha
— non soumises	915 ha

et des bois particuliers pour une surface 43 304 ha
soit une superficie totale de..... 74 180,11 ha

Pour le reboisement, seuls les critères de protection avaient été retenus, l'Etat ayant, dans l'ensemble, pu acquérir les terrains à l'amiable, bien sûr sous la menace de l'expropriation. A part quelques exceptions comme celle du Causse de Mende, seuls les versants furent concernés.

Dans certains cas, des ventes de propriétés intervinrent. Par exemple, en 1879, M. Deuxdeniers étant Sous-Inspecteur des Forêts à Mende, l'Etat acquit, pour 65 500 F, la propriété de la Loubière, commune de Chadenet, d'une superficie totale de 123 hectares comprenant « deux corps de logis, un bâtiment d'exploitation, jardin, pré, terres labourables, terres vaines, pâtures, bois taillis et bois futaie ». Le bois était constitué de Hêtre de médiocre qualité. Actuellement, après reboisement, la Loubière est devenue une très belle sapinière.

Bien sûr, il y eût des heurts avec les éleveurs qui se voyaient privés de terrains de parcours. Mais il faut reconnaître que, vers la fin du XIX^e siècle, la population commença à diminuer.

De plus, dans certains cas, les requêtes ne demeurèrent pas sans effet; ainsi celle présentée en 1891 par les habitants des Bondons qui demandent à rester en possession de leurs terrains communaux. Arguments : ils en ont besoin pour vivre; d'autre part, les genêts « sont aussi aptes à retenir l'eau que les plus grands arbres »; enfin, « manquant aussi de fumature, nos autres terres ne produiront rien » (22).

L'Administration retint ces arguments et ce n'est que bien plus tardivement que des terrains ont été acquis près de la crête du Mont-Lozère.

Cependant, d'une façon générale, en raison de l'utilité publique, les projets de périmètre obligatoire de restauration, soumis à l'enquête dans chaque commune et à chaque instance départementale, sont arrêtés.

En ce qui concerne, par exemple, le périmètre du Tarn, sur 17 communes concernées, 12 adoptent le projet sans restriction, deux font quelques réserves et trois seulement sont hostiles.

On ne peut que ressentir une certaine admiration en voyant les résultats obtenus, notamment par le Pin noir d'Autriche, planté en potets sur des pentes extraordinairement accidentées avec, en sous bois, l'introduction bénéfique du cytise. Par ailleurs, si les travaux de correction des torrents n'ont pas eu l'ampleur de ceux des Alpes, il n'en demeure pas moins que de nombreux petits seuils, des murettes bordant les ravins les plus dangereux, ont permis rapidement aux exploitations agricoles d'être à l'abri de ces engravements si néfastes.



Photo 11. — Le Lion de Balsièges avant boisement. Noter les petites banquettes. Photo archives RTM Mende

Les résultats furent vite tangibles, par exemple sur la R.N. 88 à hauteur de Bramonas, commune de Balsièges, où chaque année des éboulements bloquaient toute circulation.

En 1929, (25) la superficie boisée était la suivante :

forêts naturelles	47 504 ha
reboisements de l'Etat	24 458 ha

soit au total 71 962 ha boisés

ce qui représentait un taux de boisement, y compris les jeunes boisements, de l'ordre de 13 %.

On dénombrait alors 164 310 ha de landes soit 31 % de la surface du département.

Les essences forestières

● Dans les forêts naturelles on trouvait :

- Le Hêtre, feuillu le plus répandu, par exemple aux Oubrets sur 690 ha et dans la forêt d'Altefage sur 560 ha. Par décret du 26 juin 1929, cette dernière fut classée « forêt de protection » : elle l'est toujours.
- Les Chênes pubescent, rouvre et pédonculé dans les vallées du Lot et de la Colagne.
- Le Pin sylvestre, essence qui, après la guerre 1914-1918, conquiert d'immenses espaces non cultivés, en Margeride notamment.
- Le Bouleau, l'Orme, le Saule, le Frêne, le Sapin pectiné autour du Mont-Lozère...

● Pour les reboisements, on utilisa :

- Le Pin noir d'Autriche dont les résultats dépassèrent toutes les espérances. Les 6 000 ha plantés dans la vallée du Lot et le Valdognes fixèrent rapidement les sols. Le but recherché, la protection, fut atteint. En outre, malgré certaines réticences des utilisateurs au début, cette essence donna d'excellents poteaux de ligne, des bois de mine et des bois d'œuvre. On peut seulement regretter que les éclaircies aient souvent été un peu tardives.



Photo 12. — Série de Balsièges. Vue prise le 27 mai 1906 au sud de Bramonas. Photo archives RTM

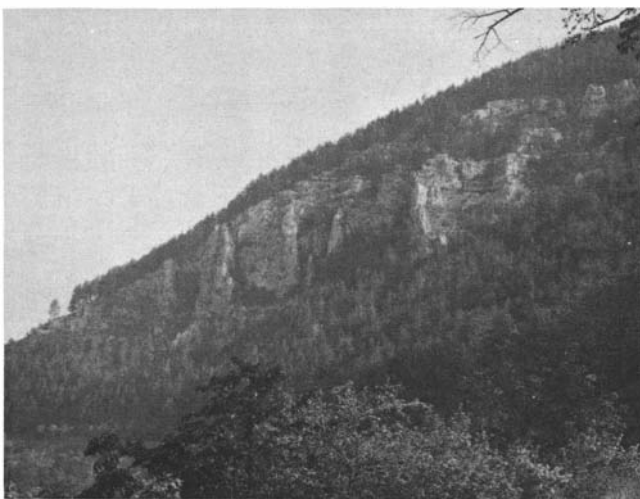


Photo 13. — Série de Balsièges. Même prise de vue que la précédente, en 1971. Photo R. de SABOULIN BOLLENA

- Le Pin laricio de Corse dans les Cévennes donna également d'excellents résultats;
- Le Pin à crochets et le Mélèze d'Europe furent plantés en altitude comme essences transitoires;
- Il est dommage, selon nous, que le Sapin pectiné n'ait pas été davantage utilisé, notamment les variétés pyrénéennes. De même, les plantations d'Épicéa ont été souvent trop serrées;
- Le Cèdre, par contre, fut peu utilisé sinon en bordure des massifs ou dans des parcs privés;
- Quand au Pin maritime, semé à la volée dans les Cévennes, étage du chêne pubescent, il a malheureusement trop bien réussi eu égard à sa vulnérabilité au feu.

Max Nègre préconisait aussi le jumelage dans un même potet, en altitude, d'un feuillu et d'un résineux. Les résultats, sur le Mont-Lozère, ne sont guère probants.

Les résultats

En définitive, il faut considérer qu'en moins de cent ans, 30 000 ha furent reboisés en Lozère dans des conditions très difficiles. Une magnifique forêt de protection a été mise en place de toutes pièces. Elle a rempli son rôle de façon remarquable à tel point que les ravages évoqués plus haut peuvent paraître exagérés à celui qui, non averti, parcourt aujourd'hui la région. La réussite a été totale car les tâches de protection ayant été assumées, la forêt R.T.M. donne aujourd'hui une production importante puisque la possibilité annuelle est en Lozère de l'ordre de 90 000 m³ pour les anciennes séries de reboisement.

Enfin, cette forêt est, en partie, en train de se régénérer naturellement, assurant de la sorte la pérennité de l'œuvre entreprise.

Ainsi se sont trouvées vérifiées les paroles que prononçait à Mende, le 19 août 1850, Lamartine venu rendre visite à son beau-frère et recevant, à cette occasion, les compliments de la Société d'Agriculture de la Lozère :

« La nature qui paraît ingrate pour vous ne l'est pas. Elle vous sollicite à l'effort qui crée le miracle par ces difficultés même qu'elle vous présente. Elle a posé dans ces magnifiques montagnes un terrible problème devant vous ! Vous le résoudrez par l'obstination et par le temps ! Recevez-en l'augure pour vos enfants ».

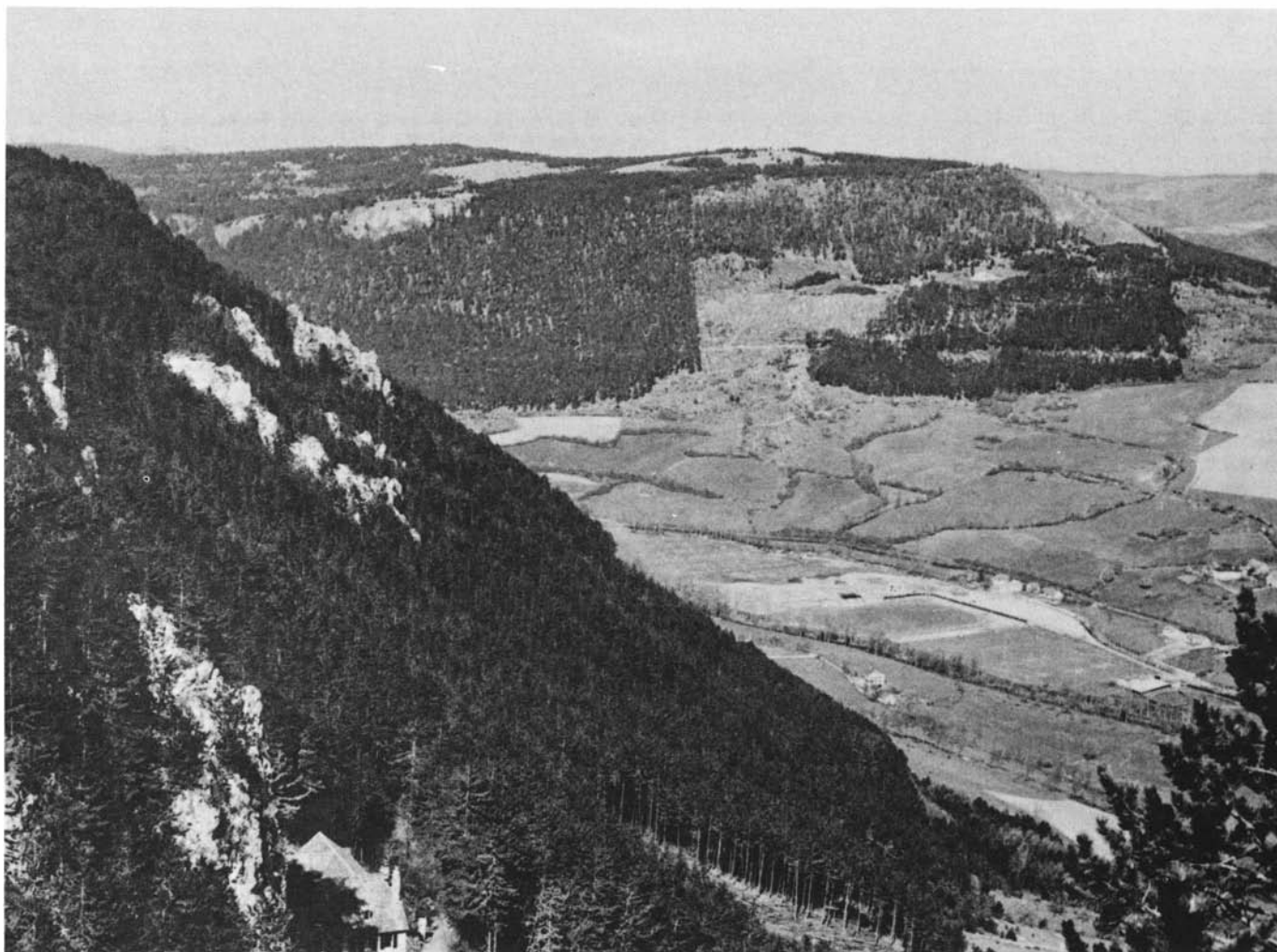


Photo 14. — Forêt domaniale de Mende (série RTM). Coupe de régénération (au fond).

Photo M.C.-C.R.P.F.

III. — Le Fonds Forestier National, deuxième chance forestière de la Lozère

Après le très gros effort fait en Lozère au titre de la Restauration des Terrains en Montagne, on a un peu le sentiment, entre les deux guerres notamment, que ce département fut « oublié » dans tous les domaines et particulièrement en matière forestière.

Les problèmes de la Lozère

Il faudra attendre les années 60 pour qu'enfin on prenne conscience de ce que ce département était en train de devenir véritablement le « désert français ».

Il était grand temps que l'Etat mette en œuvre un aménagement global de l'espace rural dans lequel la forêt devait occuper une place de choix tout en réservant le maximum de chances à l'agriculture.

On constate, en effet, qu'en quatre vingts ans, de 1880 à 1960, la Lozère, passant de 145 000 habitants environ à 78 000, avait perdu près de la moitié de sa population. Cette diminution, malheureusement, s'est poursuivie à raison de 1 000 individus par an environ, essentiellement des éléments jeunes et actifs.

Cette émigration a accéléré le phénomène de vieillissement général de la population restante, laquelle, en raison de sa faible densité (15 habitants au km²), dispersée en 2 481 lieux-dits, se trouvait être, par rapport à ses ressources, une des plus imposées de France.

63% de la population active tirant ses ressources de l'agriculture vers 1960, c'est bien évidemment sur l'aménagement de l'espace rural que devait porter le principal effort, en matière de vulgarisation agricole, d'enseignement et de formation professionnelle, d'amélioration des productions animales, d'amélioration forestière et d'équipement rural.

Lors d'une visite du Premier Ministre Michel Debré à Langogne, en octobre 1960, fut évoquée la possibilité de créer, en Lozère, la première Zone Spéciale d'Action Rurale. Ce nouveau cadre de travail, bénéfique pour le département, fut mis en place par décret du 15 mai 1961, pris en application de l'article 20 de la loi d'Orientation Agricole du 5 août 1960.

Dès le mois de novembre 1960, avait été créé un groupe de travail chargé d'étudier la situation du département de la Lozère et de présenter des propositions en vue d'assurer sa mise en valeur (28).

En août 1961, Edgard Pisani était Ministre de l'Agriculture. Il devait occuper ce poste, on le sait, jusqu'en 1966.

Sous son autorité directe, fut élaboré un programme d'actions pour la Lozère : de nombreuses réunions se tinrent, tant au ministère qu'en Lozère et le 6 septembre 1962, le Ministre, accompagné du Directeur Général des Eaux et Forêts, M. Merveilleux de Vignaux, et de M. Louis Velay, Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts, Secrétaire de la Commission Interministérielle chargée des Zones Spéciales d'Action Rurale, effectua une tournée forestière en hélicoptère dans le sud du département (Aigoual, Can de l'Hospitalet, Causse Méjean, Florac).

L'action menée en faveur du reboisement constitua l'un des volets de ce programme résolument volontariste. Il faut rappeler que la création du Fonds Forestier National, en 1946, avait mis fin au « vide barométrique » ou encore à la « notoire insuffisance » qui existait depuis la lointaine mise en œuvre de la Restauration des Terrains en Montagne en matière de reboisement en France. Les premiers reboisements F.F.N. étaient intervenus dès 1948 sous forme de subventions. En 1949, des prêts en numéraire et des prêts sous forme de contrats de travaux aux caractéristiques tout à fait intéressantes pour le propriétaire firent passer la cadence annuelle des reboisements à environ 1 000 ha jusqu'en 1960.

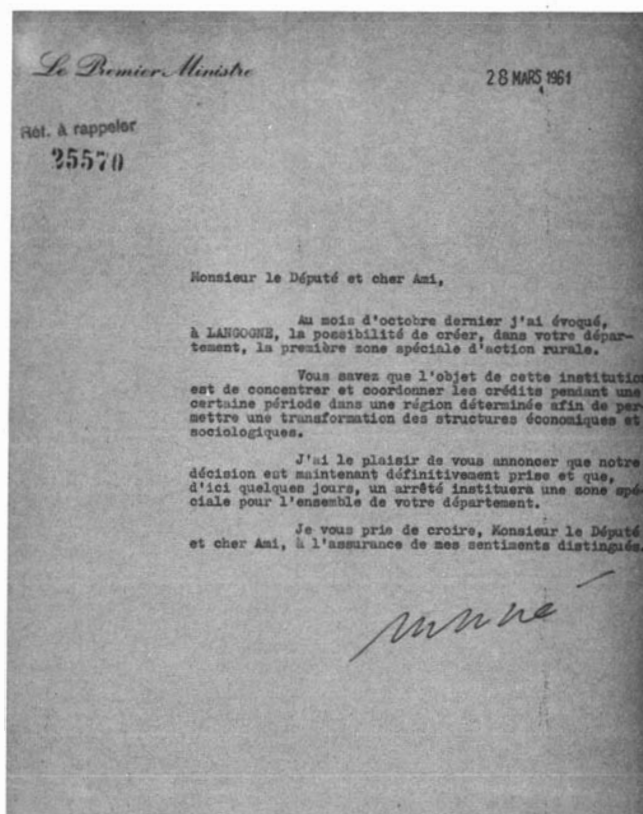


Fig. 14. Document communiqué par M. l'Abbé Viallet

A partir de 1961, la mise en place de personnels forestiers plus nombreux, tant à Mende que sur le terrain, permit une mobilisation beaucoup plus grande des terrains à boiser par la Direction des Services Forestiers de la Lozère chargée du F.F.N..

Parallèlement, la mise en place d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural (S.A.F.E.R.), propre à la Lozère, facilita une mise en œuvre coordonnée des actions agricoles et forestières (décret du 14 juin 1961).

A l'instar de ce qu'avait fait, au XIX^e siècle, la Société d'Agriculture, la Société d'Economie Montagnarde de la Lozère, affiliée à la fédération Française d'Economie Montagnarde, œuvra, avec succès, à partir de 1955, afin de promouvoir un aménagement agro-sylvo-pastoral de l'espace rural car la profession agricole n'était pas, alors, suffisamment organisée pour assumer la charge de la vulgarisation, puis du développement.

Conséquence de l'essor économique général et des besoins de main-d'œuvre, le dépeuplement des campagnes lozériennes avait été encore aggravé par les lourdes pertes en vies humaines subies durant la première guerre mondiale.

Le même phénomène a sévi ailleurs, mais de façon moins brutale. Les terres, plus fertiles et plus faciles à travailler, ont continué d'être entretenues. En Lozère, par contre, nombre de terrains que l'on cultivait en dépit d'innombrables difficultés pour nourrir des familles nombreuses, furent peu à peu abandonnés.

A la culture des céréales, succéda le parcours extensif non entretenu, avec une charge en bétail souvent insuffisante. Autour des « refus » se développa une végétation buissonnante envahie de Pin sylvestre abrouiti par le bétail et de très médiocre qualité.



Photo 15. — Flagrant délit d'abrouitissement. Les Badieux (C^{ne} de Bondons). Photo R. S. B.

En Margeride, sur d'anciens terrains délaissés par la culture, le Pin sylvestre s'est installé spontanément, avec une très forte densité. Il a crû sans autres éclaircies

que celles provoquées par les chutes de neige lourde du printemps ou de l'automne, écrasant les jeunes perchis à la façon des céréales atteintes par la « verse » après un orage.



Photo 16. — Chablis dans un peuplement de Pin sylvestre (Aumont). Les trouées s'agrandissent petit à petit.

Photo M.C.-C.R.P.F.

Sur les crêtes parcourues auparavant par les troupeaux transhumants, par exemple le plateau du Palais du roi, la dépécoration a entraîné le passage à la lande à *Sarothamnus scoparius*, puis à *S. purgans* et enfin, dernier stade, à *Calluna vulgaris*.

C'est ainsi que l'on estimait, vers les années 1960, à 200 000 ha les surfaces couvertes de landes et de friches, soit 40 % de la surface du département.

La forêt recouvrait en 1962, 107 400 ha, soit un taux de boisement de 20 % et l'on pensait alors que 100 000 ha de friches pourraient avantageusement être boisés.

Cette nouvelle érosion, humaine cette fois, eut des conséquences dramatiques : la marée des genêts, des bruyères et des broussailles encerclait peu à peu des



Photo 17. — La « marée » des genêts en Margeride.

Photo R. S.B.

fermes et des hameaux éloignés de tout, sans confort, et où régnait la désespérance.

N'avait-on pas le devoir, tant pour tenter de combler le déficit en bois du pays que pour mettre en valeur des terres qui n'étaient pas indispensables pour les exploitations agricoles, d'utiliser des possibilités offertes par le Fonds Forestier National ?

D'autant que cette mise en valeur par la forêt pouvait être faite au bénéfice des particuliers et des collectivités locales et non plus seulement pour l'Etat.

Les agriculteurs pourraient éventuellement y trouver des revenus complémentaires dans un département où le secteur secondaire est très insuffisant.

Les objectifs forestiers

Bien sûr, l'objectif principal du Fonds Forestier National a toujours été d'accroître les ressources forestières françaises en produisant les bois les plus utiles à la Nation, mais il était également prévu que les opérations bénéficiant de son aide devaient contribuer à « améliorer l'équilibre des ressources et des activités dans les régions sous-développées ou mal adaptées aux conditions de l'économie moderne ».

La Lozère fut donc classée parmi les zones prioritaires pour le reboisement. Celles-ci comprenaient, notamment, la Margeride et les Cévennes où les conditions écologiques permettent d'escompter une production de bois résineux de qualité : Sapin, Epicéa, Douglas, Laricio.

Les objectifs étaient les suivants :

- améliorer la forêt de Pin sylvestre en incitant les propriétaires à la cultiver en y pratiquant notamment des éclaircies régulières, mais aussi en envisageant progressivement des substitutions d'essence;
- inciter les agriculteurs à considérer la forêt non plus comme un simple bas de laine, mais leur faire prendre conscience de la notion de rendement périodique soutenu afin que les revenus du bois constituent une part normale de leur bilan d'exploitation.

On pensait même que cent hectares de forêt, depuis leur création jusqu'à la réalisation du peuplement, pourraient faire vivre deux travailleurs à temps complet et l'on s'efforça d'inciter les agriculteurs à consacrer leur temps libre à cette tâche. C'est dans cet esprit que fut créée une coopérative forestière (Co Fo Loz) dont les adhérents étaient des agriculteurs. Une petite pépinière d'éducation de plants en dépendait et elle avait la possibilité de soumissionner pour les chantiers de reboisement au même titre que les entreprises traditionnelles, les travaux de plantation étant effectués par les agriculteurs adhérents.

En ce qui concerne le boisement de terrains improductifs, on envisagea une cadence de 3 000 ha par an avec cloisonnement de rideaux feuillus pour limiter les risques d'incendie et une bonne desserte forestière.

Pour faciliter la conversion en forêt de landes à callune ou à genêts plus ou moins pâturées, il était indispensable de promouvoir de nombreuses améliorations pastorales et de concevoir des actions mixtes sylvo-pastorales pour démontrer aux agriculteurs que tout en reboisant leurs terrains improductifs — espérance à long terme —, ils bénéficieraient sans délai d'améliorations qui augmenteraient leurs revenus.

Il était également envisagé, dans des vallées à basse altitude, de substituer, le long des cours d'eau, des peupliers de valeur (Robusta, Serotina, I 214) aux peupliers d'Italie, arbres d'émonde.

De même, dans les Cévennes, il était prévu de favoriser la constitution de vergers de Châtaigniers sur banquettes et d'étudier dans son ensemble le problème de la châtaigneraie.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il convenait d'obtenir l'adhésion des populations par l'intervention sur le terrain des personnels de l'Administration, de la Société d'Economie Montagnarde, du Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières (C.E.T.E.F.), des Centres d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A.), des Groupements de vulgarisation, des foyers de progrès Agricoles, de la S.A.F.E.R..

Il fallait aussi intervenir :

- auprès des municipalités pour la mise en valeur des terrains communaux et sectionaux en luttant contre la tendance de la plupart des bénéficiaires de biens sectionaux boisés de considérer ceux-ci comme une mine, le « bois de l'oncle », que l'on exploite sans préoccupation de l'avenir,
- auprès des particuliers grâce :
 - aux subventions F.F.N. pour reboiser les petites surfaces, surtout en Margeride,
 - aux prêts et contrats F.F.N. pour les grandes surfaces.

Les caractéristiques de ces aides étaient, au début, très attrayantes : aucune participation financière du propriétaire et exonération trentenaire d'impôt. Le remboursement était échelonné sur les coupes à venir.

Une importante action devait être menée sous la forme de Groupements Forestiers dans les régions très dépeuplées et où la propriété était très morcelée. Des animateurs étaient prévus pour cela; leur action devait intervenir dans des « secteurs de reboisement ».

Il était bien précisé, en outre, qu'il convenait d'éviter que la forêt lozérienne passe entre les mains de personnes étrangères au pays. Elle devait, en priorité, constituer, dans l'avenir, un revenu complémentaire pour l'exploitation agricole. A cet effet, l'action de la S.A.F.E.R. et la mise en œuvre du décret du 13 juin 1961 relatif à l'interdiction et à la réglementation des boisements devaient être bénéfiques.

La mobilisation des terres à boiser

Au 31 décembre 1961, 11 768 ha avaient été reboisés avec l'aide du F.F.N. en Lozère. Il faut reconnaître que ce premier effort s'était effectué en façon dispersée, au gré de la demande et plutôt en faveur de propriétaires ne vivant pas sur leurs terres — on disait même qu'ils avaient vu là une manière de ne plus payer d'impôts — ou encore en faveur de personnes physiques et morales qui avaient acquis des terres pour les reboiser.

Cependant, des terrains sectionaux (Les Salces, Sainte-Eulalie) furent reboisés (1 970 ha) et cinq groupements forestiers dits « familiaux » virent le jour : Le Roc (1959), le Chafols (1961), Troubat (1952), l'Hermet (1962), Montredon (1962), sans compter la constitution de Sociétés Civiles telles Fages Vieille et Bougès.

On s'efforça ensuite d'organiser la mobilisation des terres de la manière suivante :

En toute priorité, les opérations étaient envisagées au profit des habitants du pays. Il faut toutefois remarquer que des reboisements entrepris au bénéfice de sociétés papetières (par exemple la SOMICAL sur le Causse Méjean) eurent un effet incitatif non négligeable sur les Lozériens.

En deuxième lieu, le Service forestier, dans toute la mesure du possible, travailla suivant un plan préétabli : choix de régions prioritaires et à l'intérieur de celles-ci, d'une commune devant servir de point de départ à l'action. Cette commune avait, bien sûr, de nombreux terrains à boiser mais également, disposait d'une personne intéressée par ce type d'aménagement, le Maire le plus souvent. A ce niveau de l'action, ce sont les agents de la Direction des Services forestiers, de la Direction des Services agricoles, le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture, la jeune S.A.F.E.R. Lozère, qui organisèrent des petites réunions dans les villages, à la Mairie ou dans les cafés, et arrivèrent peu à peu à convaincre les habitants de la commune ou des sections.

Il y eut de nombreux obstacles à vaincre, notamment pour arriver à constituer des groupements forestiers : attachement du paysan à sa terre et transformation de la nature de son droit de propriété; indifférence quelquefois; le fait que des agriculteurs jouissaient, sans bourse délier, de vaines pâtures appartenant à des habitants partis du pays; la peur ancestrale du forestier longtemps considéré comme l'ennemi du paysan.

Mais toutes ces réticences furent peu à peu vaincues, en particulier grâce à l'aide apportée aux éleveurs par les subventions accordées au titre des améliorations pastorales à des taux très élevés (75%). A titre d'exemple, nous citerons la Commune d'Allenc qui, la première, fit l'objet d'un aménagement sylvopastoral portant sur l'ensemble de ses terrains sectionaux et quelques terrains particuliers. 357 hectares furent reboisés et 325 améliorés.

L'action fut entreprise en novembre 1961 sous l'égide de la Société d'Economie Montagnarde avec l'aide de l'Administration. Elle aboutit à l'accord de tous les habitants et l'une de nos plus grandes satisfactions fut d'entendre, un jour, un éleveur d'Allenc nous dire que, pour la première fois, son épouse et lui-même avaient pu se rendre ensemble à la foire à Mende, car : « maintenant, les bêtes se gardent toutes seules ».

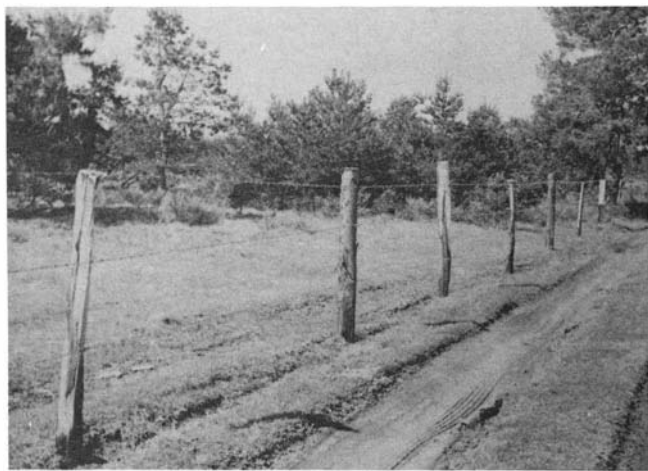


Photo 18. — La première amélioration pastorale ! Commune d'Allenc. Photo R. S.B.

Ensuite, ce type d'aménagement fit tâche d'huile : Belvezet, Pelouse et bien d'autres communes suivirent l'exemple.

Cette mise en valeur des terres incultes par la forêt, après mûre réflexion des autorités administratives et concertation avec les élus et les organisations professionnelles, résulta de deux postulats complémentaires :

— la Lozère, dans la totalité de son territoire, ingrat mais riche de biens immatériels, devait faire l'objet d'un effort de la collectivité nationale si l'on voulait maintenir des hommes jusque dans les plus petits hameaux.

— en conséquence, compte tenu de l'habitat très dispersé, la forêt lozérienne ne pouvait être que comparativement en massif quelquefois d'assez faible étendue afin de préserver toutes les potentialités de l'agriculture. 10 500 exploitations agricoles existaient encore en 1961. En 1979, il en restait 5 322 et l'on estimait ce nombre à 4 830 en 1982, soit une diminution de l'ordre de 3% par an depuis 1955. Ceci ne veut pas dire que l'espace soit moins bien entretenu qu'auparavant, bien au contraire, car de très nombreuses surfaces ont été remises en culture par l'intermédiaire de l'Association de Travaux d'Améliorations Foncières qui a, depuis longtemps, pris le relai des premières améliorations pastorales.

La mécanisation

La surface totale de la Lozère (517 000 ha) est ainsi répartie (1978) :

- 47% de surfaces toujours couvertes d'herbe,
- 6,5% de territoire non agricole ou non cultivé,
- 38% de superficies boisées.

De tels résultats n'auraient pu se concevoir au siècle dernier; cependant, la mécanisation des travaux posa bien des problèmes au début. Lors des premiers boisements, en 1948, aucune méthode particulière de mise en place des plants ne fut définie. On utilisa le système du potet : un ouvrier ouvre le potet, un autre, en général une femme, venant ensuite pour mettre en place le plant. Les taux moyens de reprise atteignaient 80%, la densité étant de 3 500 plants à l'hectare.

Malheureusement, il arriva que la même personne fut chargée des deux opérations. Cela se traduisit souvent par un simple potet « pioché » ou même par une plantation au « coup de pioche » au milieu du feutrage des racines de la végétation existante. On s'aperçut vite de la médiocre végétation des plants ou même de leur dessiccation complète dans d'anciennes cultures au sol profond et frais alors que sur des côteaux dénudés et ensoleillés, la reprise était totale.

C'est ainsi que, dès avant 1960, de timides essais de travail mécanique du sol furent tentés par les entreprises auxquelles étaient confiés les travaux par adjudication : labour en plein, passage de charrues à disques, du « rotavator » ou du « gyrobroyeur ».

A partir de 1957, intervinrent des essais de sous-solage avec décapage à l'aide d'un rooter de 3 tonnes monté sur pneus, équipé d'une dent pourvue d'un soc verseur et tracté par un Fiat développant 75 CV. Quoique non négligeables, les résultats étaient médiocres. Le sous-solage n'atteignait guère que 0,40 m de profondeur et le décapage était soit insuffisant, soit trop important. En outre, à chaque inégalité du terrain, le rooter se renversait. De plus, l'engin avait bien du mal à tourner au bout de chaque sillon.

Conscients de l'importance du problème, les entrepreneurs, en liaison avec le Service forestier local, s'employèrent activement à utiliser des engins et des méthodes qui, depuis de longues années, avaient fait leurs preuves en Algérie dans le cadre de la Défense et Restauration des Sols (D.R.S.). Des « angledozers » puissants, équipés de « rippers » portés pouvant défoncer jusqu'à 0,80 m et d'un système de décapage articulé indépendant de la dent de sous-solage, donnèrent enfin satisfaction. Ils permirent également de traiter des pentes supérieures à 25% en ouvrant des terrasses de 3 m

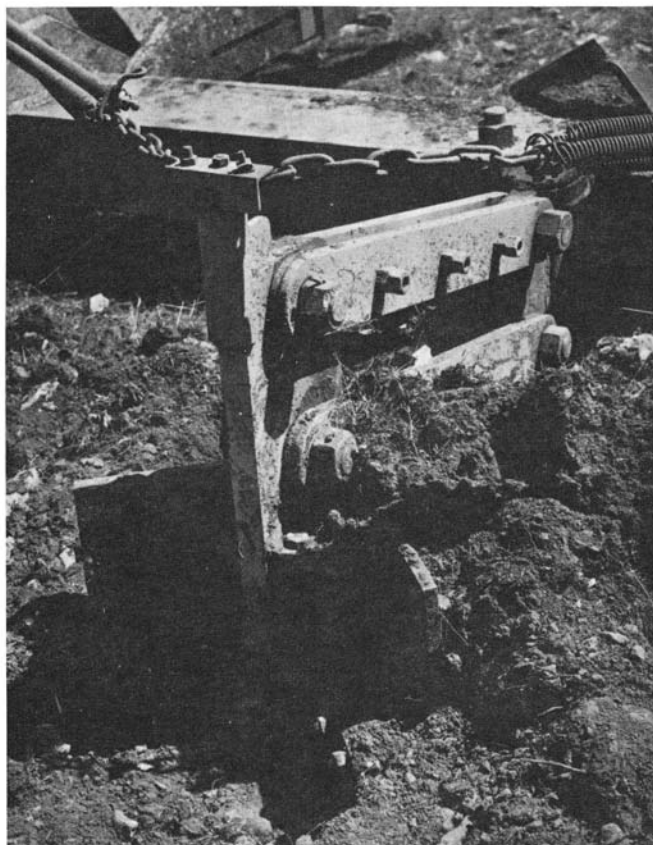


Photo 19. — 1961. Sous-solage sur le Causse Mejean (S.O.M.I.C.A.L.).
Photo R. S.B.

de largeur, espacées de 2 m à 2,50 m, ouvertes suivant les courbes de niveau avec pente en travers aussi élevée que possible et comportant deux traits de sous-solage.

C'est ainsi que des terrains ayant jusqu'à 60% de pente ont pu être traités, notamment dans les Cévennes.

Il a fallu quelquefois vaincre des préjugés; des anciens n'étaient pas absolument persuadés de l'intérêt des travaux mécaniques et du décapage. On ne concevait pas, notamment, que l'on puisse planter de l'Epicéa dans la callune autrement qu'en potet, l'abri de celle-ci protégeant le jeune plant. Il fallut démontrer, preuves à l'appui, que le démarrage d'un plant d'Epicéa dans ces conditions nécessitait quelquefois vingt ans. Par contre, on s'aperçut qu'après un incendie accidentel d'une petite surface du terrain à planter couvert de callune, la réussite, quelques années plus tard, était spectaculaire : de part et d'autre de la lisière sinueuse du feu, la dimension des plants variait du simple au triple. A partir de ce moment-là, les landes à callune ont été écobuées avant plantation. On ne peut pas dire que nos vénérés Maîtres de l'Ecole Forestière nous aient encouragés dans cette voie.

D'autres n'étaient pas convaincus, toujours dans la callune, de l'intérêt de la plantation. A cette méthode, ils opposaient celle du semis d'Epicéa à la volée. A la vérité, quelques graines germaient bien, mais pour découvrir les jeunes plants, il fallait, avec précaution, écarter les brins de callune pour les entrevoir et l'on pouvait douter de leur avenir.

Des essais de plantation mécanique furent également entrepris mais malheureusement, les terrains propres à ce genre d'exercice sont, en Lozère, bien rares.



Photo 20. — Travaux sur terrains en pente. 1. Ouverture de banquettes contrat F.F.N. de Bahours — S.C.I. de Gévaudan 1962.
Photo R. S.B.

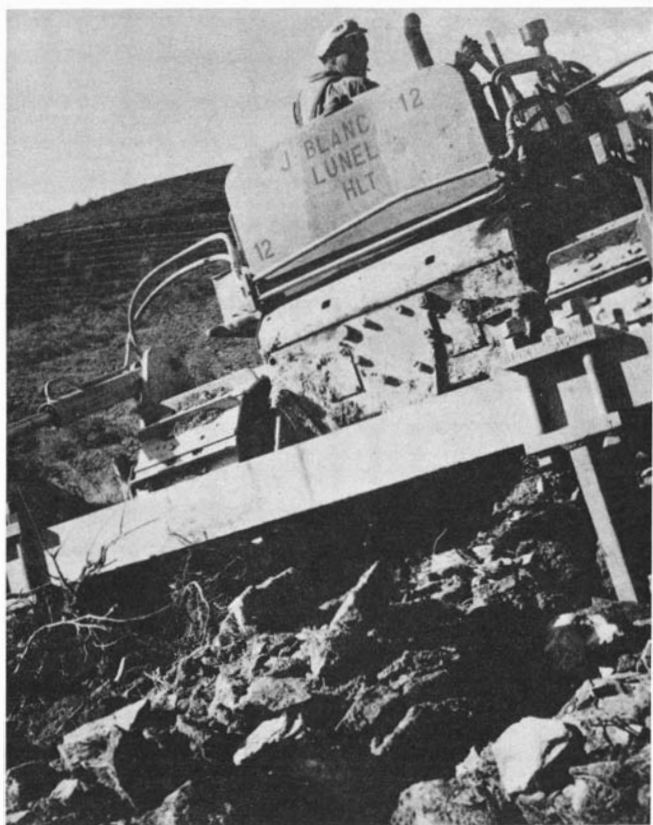


Photo 21. — Travaux sur terrains en pente. 2. Sous-solage à deux dents de la banquette. Contrat F.F.N. de Bahours — S.C.I. du Gévaudan, 1962. Photo R. S.B.



Photo 22. — Travaux sur terrains en pente. 3. Aspect de la banquette après sous-solage. Contrat F.F.N. de Bahours — S.C.I. du Gévaudan 1962. Photo R. S.B.

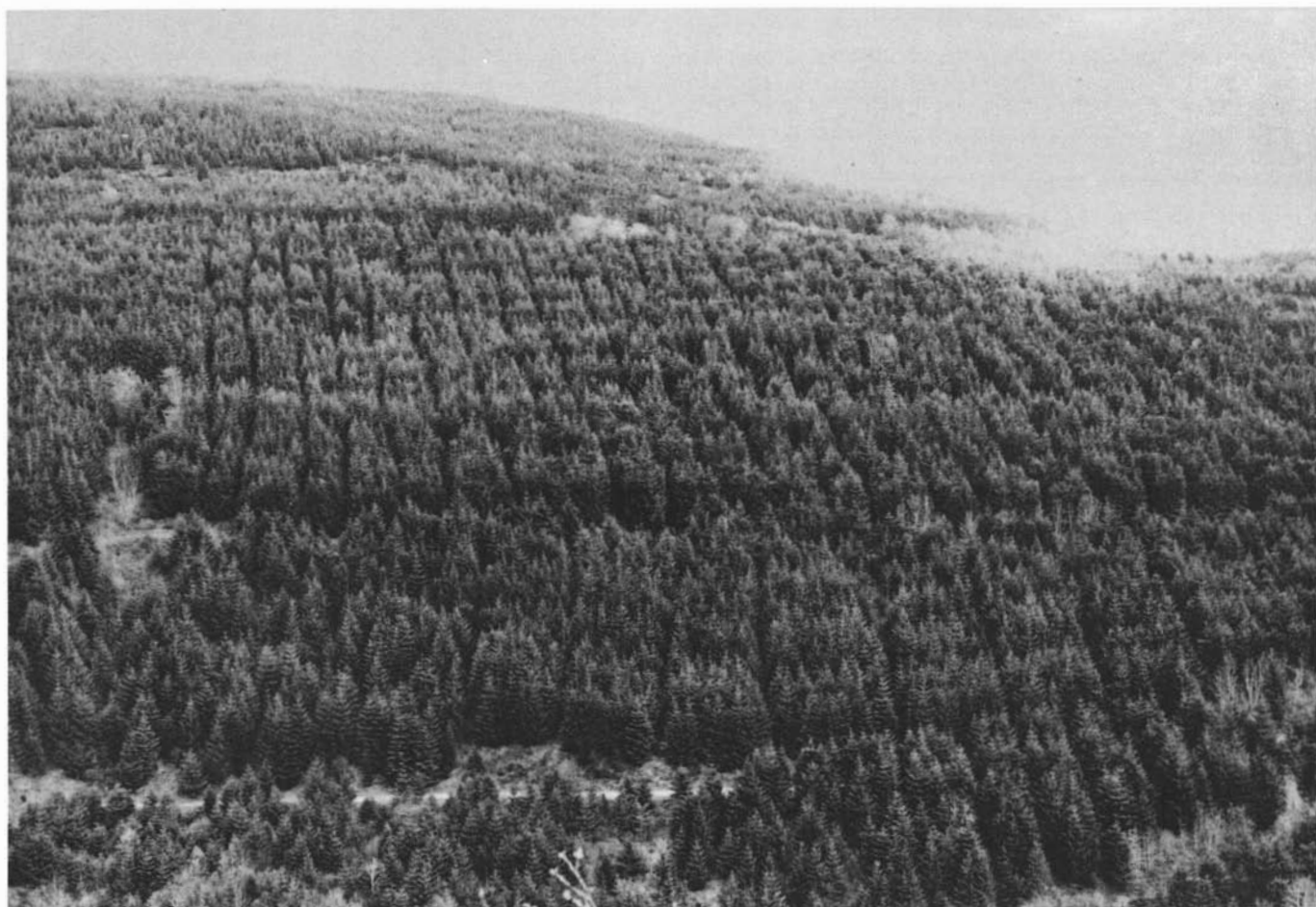


Photo 23. — Contrat F.F.N. de Bahours — S.C.I. du Gévaudan. Le peuplement de Douglas âgé de 20 ans (1982) en est aux premières éclaircies. Photo M.C.-C.R.P.F.

Les essences de reboisement et les autres

L'intervention du Fonds Forestier National ne modifia qu'assez peu l'aspect des peuplements en Lozère : Pin noir, Epicéa, Mélèze... existaient déjà.

Pour mémoire et pour le lecteur intéressé, nous présenterons, ci-après, la liste des principales essences, tant feuillues que résineuses, que l'on rencontre maintenant dans les forêts de la Lozère.

Essences feuillues

Le Hêtre ou Fayard : grand arbre à feuilles caduques, caractérisé par son écorce lisse et argentée et ses bourgeons effilés en hiver, par ses feuilles et son fruit, la « faine », en été.

On le trouve sur les versants nord des Cévennes, de 750 à plus de 1 000 m, au-dessus du châtaignier; en Margeride et dans l'Aubrac de 900 à plus de 1 200 m d'altitude. Il croît également sur certains versants nord des vallées calcaires du Lot et du Tarn ou en sous-étage de certains reboisements en Pin noir d'Autriche. Il occupe en Lozère une superficie de 24 300 ha, soit 12,5 % de la forêt lozérienne.

Malheureusement, il est souvent branchu, abrouti par les troupeaux et même en forêt domaniale ou soumise au régime forestier, il est loin d'atteindre la qualité qu'on lui trouve dans d'autres régions.

On le rencontre souvent avec le Sapin autochtone autour du Mont-Lozère — quand il en reste — et avec l'Epicéa.

Le Chêne pubescent : de petite taille, cet arbre a le tronc court et souvent tortueux, l'écorce noirâtre et crevassée divisée en petites écailles quadrangulaires. Les feuilles sont caduques, mais restent en place tout l'hiver, ne tombant qu'au printemps. Elles sont couvertes sur leur face inférieure de poils de couleur blanc grisâtre.

Exigeant pour la chaleur et la lumière, il couvre les sols secs et superficiels des Causses et des versants des vallées du Lot et du Tarn à une altitude inférieure à 1 000 m. Il cohabite bien avec le Sapin de Nordman et il couvre en Lozère une surface de 5 400 ha, soit 2,8 % de la surface totale de la forêt lozérienne.

On rencontre également dans les vallées quelques bois de **Chêne rouvre** et **pédonculé**.

Le Châtaignier : s'il ne dépasse pas une grande hauteur, cet arbre peut, par contre, atteindre des diamètres considérables. Son terrain d'élection est la Cévenne. Il aime un climat doux, une altitude de l'ordre de 700 mètres, un sol non calcaire, profond et frais.

Jusque vers 20 ans, son écorce est presque lisse. En dehors des vergers produisant la châtaigne, il forme des taillis qui constituent d'excellents pare-feu. Son enrésinement par le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga Douglasii*) a donné de bons résultats.

A signaler également la plantation de Châtaignier de type M.15, sur banquettes dans la région de Gabriac, en Cévenne. Faute d'entretien, on ne saurait en tirer des conclusions.

L'Erable de Montpellier, petit arbre épars sur les flancs des vallées calcaires, n'offre pas d'intérêt si ce n'est de montrer l'influence du climat méditerranéen.

L'Erable champêtre, se rencontre également dispersé.

Le Bouleau, au tronc blanc et lisse, occupe des places laissées vides sur les flancs de la Margeride de

900 à 1 200 m. Le nombre de lieux-dits « la Bessière » montre qu'il est assez fréquent de le rencontrer quoique la surface qu'il occupe soit peu importante.

Le Frêne, élément caractéristique du paysage lozérien, est un arbre d'« émonde », souvent en bordure des routes et des chemins. Il est assez disséminé.

Le Peuplier d'Italie qui borde ruisseaux et rivières n'a pas un très grand intérêt forestier bien que des siècles durant, il ait servi à confectionner des charpentes imputrescibles dans les vallées calcaires.

Pour mémoire, nous citerons aussi :

Les Aunes dont l'**Aune à feuille en cœur** qui fut, lors des premiers reboisements F.F.N., implanté comme pare-feu et qui pousse remarquablement dans des terrains calcaires pauvres.

Le Noyer qui a bien tendance à disparaître, les **fruitiers** (**Poirier, Pommier, Cerisier, Prunier**), les **Saules**, le **Sorbier des oiseleurs**, le **Mûrier**, etc.

Essences résineuses

Le Pin sylvestre, assez médiocre, à de rares exceptions près, car il a fait l'objet, pendant trop longtemps, d'une sélection à rebours. Son écorce, d'abord mince et de couleur ocre, devient, avec l'âge, brun rouge aux extrémités des branches.

C'est l'essence la plus répandue en Margeride où elle occupe beaucoup d'anciens champs cultivés. Sa densité y est considérable (28 000 tiges à l'hectare à 11 ans), ce qui explique les énormes dégâts causés par la neige (30).

Il n'est pas recommandé de la planter au-dessus de 1 000 à 1 200 m.

Son accroissement moyen en Lozère est d'environ 5 m³/ha/an. Il représente 44 % de la superficie boisée.

On le trouve aussi dans la partie occidentale des Causses au-dessous de 1 000 m et dans les Cévennes entre 750 m et 1 000 m d'altitude.

Le Pin noir d'Autriche au port régulier, au feuillage vert sombre est aisé à reconnaître. Il peut atteindre 30 m de hauteur. Introduit, comme on l'a vu, au XIX^e siècle, il s'est parfaitement adapté en sol calcaire.

Il représente une très forte proportion de la superficie boisée en Lozère au titre de la Restauration des Terrains en Montagne.

Le Pin Laricio de Corse, son homologue sur terrain schisteux, donne d'excellents résultats sur sols ingrats dans les Cévennes. Il a été, lui aussi, introduit.

Le Pin maritime, contrairement à celui des Landes, possède un fût le plus souvent sinueux avec un gros



Photo 24. — Causse de Sauveterre (Commune de Laval du Tarn). Boisement de Pin noir d'Autriche âgé de 14 ans.

Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 25. — Causse de Sauveterre (commune de Laval du Tarn). Même boisement que précédemment. Au premier plan, la végétation initiale. Photo M.C.-C.R.P.F.

houppier. On le trouve dans les Cévennes au-dessous de 750 m sur versants sud où il a colonisé des taillis de chêne vert. Il a été introduit au début du siècle par semis à la volée sur écobuage. Il se reproduit aisément et sa propagation constitue un facteur inquiétant dans la lutte contre les incendies de forêt.

Le Pin à crochets : issu de plantation, ce Pin, provenant de Cerdagne, a permis de constituer, lors des travaux R.T.M., un premier boisement sur les crêtes battues par les vents, en Margeride notamment, dans l'Aigoual et sur le Mont-Lozère. A l'abri de cette essence améliorante, on a pu planter Epicéa et Sapin. Pour gagner du temps, les peuplements F.F.N. ont été constitués, dans les mêmes conditions de sol et de climat, directement en Epicéa, avec environ 10% de Sapin pectiné. L'avenir dira qui avait raison.

L'Epicéa commun est également une essence introduite dans ce département et les premières coupes ont souvent décelé une pourriture du tronc sur quelques mètres (fomes annosus).

Il a un bois blanc recherché pour la papeterie. Résistant au froid, il peut être utilisé très haut en Margeride (plus de 1 200 mètres), mais risque de souffrir du vent, de la neige et de la sécheresse estivale s'il n'est pas sur un sol profond.

Sa production est de 8 m³/ha/an à 55 ans, mais son démarrage est souvent assez lent (30).

Il n'occupe que 6% de la superficie boisée de la Lozère.

Le Sapin pectiné, à l'écorce lisse, de couleur gris argenté (29), se situe dans le même étage de végétation que le Hêtre. Autochtone, il n'en reste que quelques exemplaires autour du Mont Lozère, notamment. Les autres ont été plantés.



Photo 26. — Plateau du Palais du Roi (Margeride. Reboisement F.F.N. en Epicéa. Photo M.C.-C.R.P.F.

Aimant un climat humide, on le trouve dans les reboisements en Cévennes de 750 à 1 000 m sur versants nord et en Margeride de 900 à 1 200 m.

Il ne couvre pas des surfaces très importantes mais, à notre avis, devrait être utilisé chaque fois que cela est possible, plus souvent que l'Epicéa.

Il convient de noter, également, les quelques essais, réussis, de plantation de **Sapin de Nordman**, d'**Abies pinsapo**, d'**Abies grandis** et de **Cèdre** pour enrésiner les taillis de Chêne pubescent.

Une mention toute particulière est à faire pour le **Sapin de Douglas** (*Pseudotsuga Douglasii*) dont il existe une très belle plantation en forêt de Mercoire. Au-dessous de 700 à 800 m, cette essence donne d'excellents résultats, notamment dans l'étage du Châtaignier.

Enfin, on ne saurait passer sous silence les plantations de **Mélèze d'Europe** dont la réussite est assez médiocre en raison de conditions climatiques et les essais, spectaculaires au début mais décevants dès l'âge de vingt ans, des **Mélèzes du Japon**.



Photo 27. — Cévennes. Groupement forestier des Chazes (C^{ne} de St Michel-de-Dèze). Plantation de cèdre d'une quinzaine d'années (1969). Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 28. — Cévennes. Groupement forestier des Chazes (C^{ne} de St Michel-de-Dèze). Plantation de Douglas d'une quinzaine d'années (1969). Photo M.C.-C.R.P.F.

La recherche forestière en Lozère

L'Administration locale, confrontée aux réalités quotidiennes du terrain et des hommes, n'a pas la possibilité de consacrer du temps à la recherche, mais a toujours été heureuse de faire son profit des résultats obtenus en matière forestière par des spécialistes.

Vers 1959, les papetiers ont commencé à s'intéresser à la Lozère où, déjà, pouvait être envisagée une mobilisation de bois pour approvisionner des usines de trituration et où d'importantes perspectives de reboisement apparaissaient.

Les premières interventions ont consisté à favoriser le lancement d'un C.E.T.E.F. en Lozère (Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières) et à effec-

tuer une première tranche de boisement sur le Causse Méjean (SOMICAL).

En 1961, la Société « Le Bois Français de Papeterie » recrutait un agent local et en 1962, était créée une pépinière à la Malavieille, commune de Fontans, en Margeride.

Depuis, les recherches de l'A.F.O.C.E.L. (Association Forêt-Cellulose) ont particulièrement porté sur trois points :

- la création de reboisements,
- la production de plants en pépinière,
- la conduite des peuplements.

En matière de **création de reboisement**, la fertilisation fut longtemps étudiée; les résultats n'ont pas été probants.

Mis à part le cas des landes à callune où l'apport d'acide phosphorique est une « condition absolue » de la croissance convenable de l'Epicéa commun (32), les divers chercheurs (33) s'accordent pour dire que les engrais n'apportent pas une amélioration significative de la croissance, notamment celle des Epicéas (33). Par contre, les essais de travail du sol par labour en plein sur terres agricoles abandonnées ont donné de bons résultats, toujours supérieurs au décapage en ligne, technique habituellement utilisée.

L'emploi de la charrue forestière à disques escamotables s'est révélée excellente; on peut labourer jusqu'à 0,40 m de profondeur et ensuite, on homogénéise la surface avec une fraise rotative forestière.

Les essais, en Margeride, ont donné 99 % de réussite. A.F.O.C.E.L. a également procédé à des essais comparatifs de provenance : Epicéa et Pin sylvestre (200 provenances pour cette dernière essence) et des essais d'essences : Sapin pectiné de l'Aude, Sapin de Nordmann et, plus récemment, Sequoiadendron giganteum.

En matière de **pépinière**, les études ont d'abord porté sur la production de plants en conteneurs, puis sur la fertilisation en pépinière (avec le transfert de la pépinière de La Malavieille à la Felgère où les conditions climatiques sont moins rudes).

Les techniques de la pépinière classique étant maintenant bien au point, A.F.O.C.E.L. s'est orientée vers la production plus rapide de plants en conteneurs sous serre : la serre de Marvejols (qui a remplacé la pépinière plein air de La Felgère) produit des Douglas et des Pins sylvestres en motte « Melfert » qui peuvent être plantés à moins d'un an.

Les essais d'introduction de matériel végétal posent le problème de la multiplication des bonnes provenances ou des bons individus : on en est donc venu à réaliser des essais de multiplication végétative, ce qui permet de conserver les qualités des individus sélectionnés.

En matière de **conduite des peuplements**, A.F.O.C.E.L. a mis en place des essais de dépressage et d'éclaircie dans des peuplements âgés de Pin sylvestre d'âges divers. Elle a également mis en place des essais de fertilisation de peuplements âgés de Pin sylvestre car, le prix du bois de trituration étant faible, celui-ci ne peut être qu'un sous-produit d'une sylviculture visant à produire du bois d'œuvre.

Les résultats

Les résultats de l'action du Fonds Forestier National en Lozère sont assez spectaculaires en dépit des obstacles psychologiques, techniques et économiques rencontrés. Dès 1962, la surface boisée annuellement dépassa 3 000 hectares. La cadence se maintint à plus de 2 500 hectares pendant quelques années, puis se ralentit un peu, d'une part, parce qu'il était devenu plus difficile de mobiliser les terrains et, d'autre part, parce que les

avantages financiers du F.F.N. étaient moins attrayants. Cependant, en 1968, était célébré le 25 000^e hectare de reboisement F.F.N. en Lozère. En 1972, plus de 30 000 hectares de terres étaient boisés et, au 31 décembre 1982, on peut ainsi ventiler la surface de 40 967 hectares ayant fait l'objet d'une intervention du F.F.N. :

TYPE D'AIDE	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	TOTAL
Subventions	7 556 ha	1 570 ha	9 126 ha
Contrats	15 528 ha	9 474 ha	25 002 ha
Prêts	3 860 ha	18 ha	3 878 ha
Primes	2 445 ha	516 ha	2 961 ha
TOTAL	29 389 ha	11 578 ha	40 967 ha

Tableau I. — Surface totale des boisements du Fonds forestier national en Lozère par type d'aide (depuis 1948 jusqu'à 1982 inclus)

Pourcentage de l'aide du fonds forestier national par rapport à la surface totale reboisée depuis l'origine — (40 967 ha) —

- Subventions : 22,27 %
- Contrats : 61,03 %
- Prêts : 9,47 %
- Primes : 7,23 % (les primes n'existent que depuis 1970)

Répartition des contrats accordés aux particuliers :

- Propriétaires individuels : 95 soit 57 %
- Sociétés civiles : 23 soit 14 %
- Groupements forestiers : 48 soit 29 %

Source : D.D.A. de la Lozère.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux aides du Fonds forestier national (subventions, contrats, prêts, primes) auxquelles il faut ajouter celles du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.).

Mais d'autres aides ont été également accordées par le F.F.N. et le budget de l'Etat :

— Forêts privées :

Aides du F.F.N.

- Subventions pour l'établissement des plans de gestion.
- Subventions pour travaux d'équipement (routes, points d'eau, bassins).
- aides diverses aux organismes de gestion et d'exploitation forestière en commun (groupement de gestion et de productivité forestière de la Lozère).
- Création du périmètre d'actions forestières de Mercoire.
- Primes pour travaux d'entretien.
- Prêts pour la réalisation de travaux d'équipement.

Aides du budget de l'Etat

- Subventions pour la conversion de taillis.
- Aides aux premières éclaircies dans les peuplements résineux.

— Forêts des collectivités :

Aides du F.F.N.

- Subventions pour travaux d'équipement
- prêts pour travaux d'équipement
- aides à la construction de maisons forestières.

Enfin, à l'aval, des aides ont été accordées aux exploitants forestiers et scieurs pour moderniser leur matériel : prêts du F.F.N. et subventions du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.).

IV. — Les forêts de la Lozère aujourd'hui

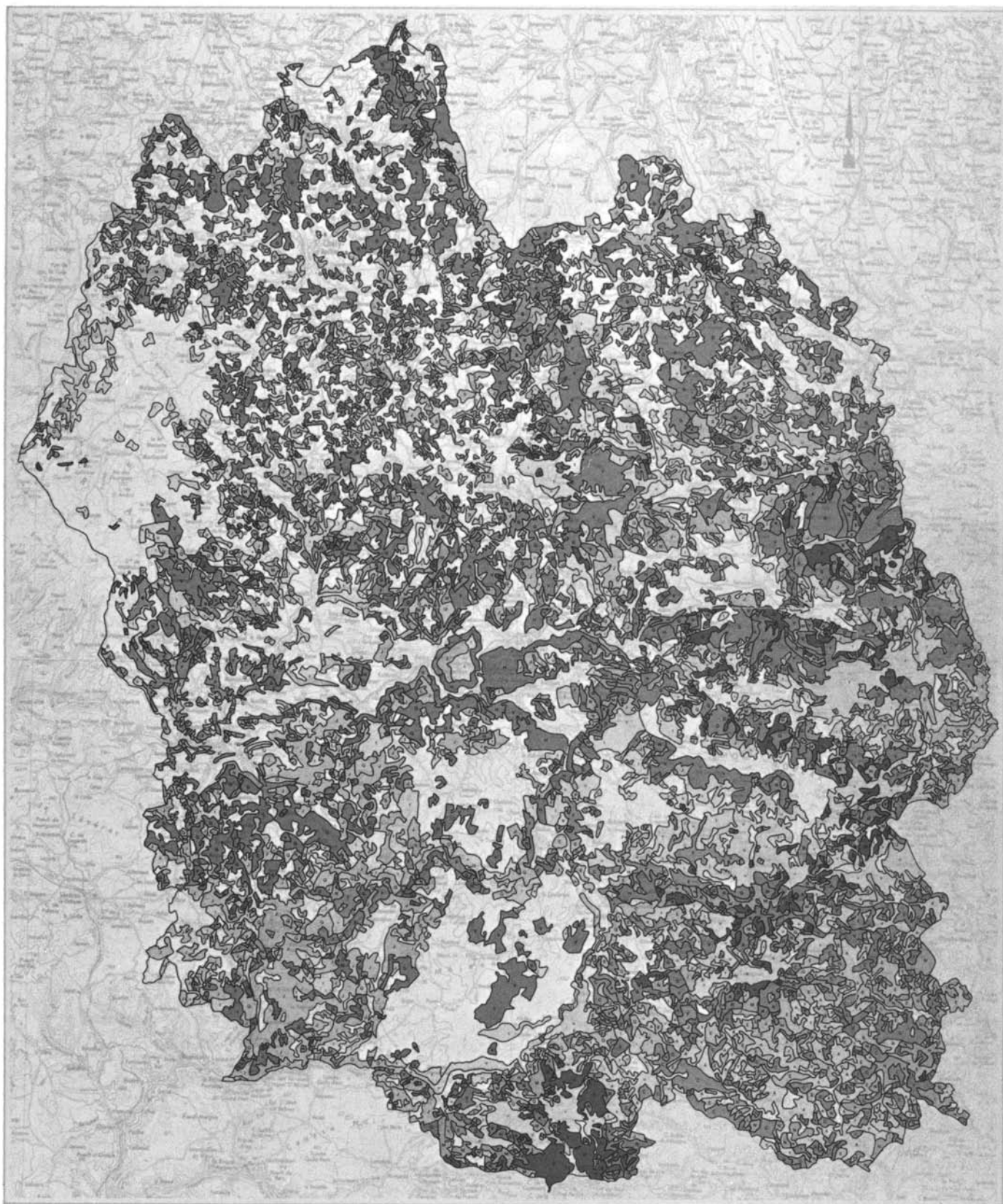


Fig. 15. — Reproduction de la carte forestière en couleurs du département de la Lozère établie par l'Inventaire Forestier National (I.F.N.) à l'échelle du 1/250 000. Cette carte est en vente à l'I.F.N. (cf. p. 44).

Le temps a passé. Par deux fois, depuis le début de ce siècle, la Lozère s'est trouvée devant une forêt jeune, pleine d'espérances : lors de la fin des grands travaux de Restauration des Terrains en Montagne puis, maintenant, après le gros effort consenti en faveur de la forêt privée et des forêts des collectivités locales.

Les techniques sont au point et plusieurs organismes bien structurés et efficaces sont venus conforter l'action de l'Administration.

Depuis octobre 1965, la Direction départementale de l'agriculture assume des fonctions administratives pour les 162 000 hectares de forêt privée, ainsi qu'une tâche de gestionnaire pour la surface reboisée grâce aux prêts sous forme de travaux accordés par le Fonds forestier national.



Photo 29. — A l'ombre des futaies issues de la Restauration des Terrains en Montagne, l'épanouissement des jeunes générations.

Photo R. S.B.

Elle veille à l'application du Code forestier, donne des conseils techniques et instruit les demandes de financement pour la création de boisements, leur équipement et leur défense contre l'incendie.

De plus, une action importante est menée, notamment dans les Cévennes et en Margeride, en application de l'article 52-1 du Code rural, pour mettre en place au niveau des communes un zonage définissant :

- les terres à vocation agricole incontestable,
- celles qui, éventuellement, pourraient être boisées, mais sous réserve d'une demande préalable et d'un agrément.
- enfin, celles qui, n'ayant pas d'intérêt agricole ou pastoral, peuvent être boisées.

A ce jour, 44 communes possèdent un tel document d'aménagement élaboré après concertation de la Commission communale d'aménagement foncier. Dix sont en cours et l'on estime à 80 au total le nombre des communes pour lesquelles un tel travail serait utile.



Photo 30. — Ayant pris la place, maintenant, de la lande à callune, les boisements autour du lac de Charpal. En clair au premier plan, Mélèzes.

Photo M.C.-C.R.P.F.

Il convient de souligner aussi l'intervention, dans le cadre de l'aménagement de la partie la plus déshéritée du département, du Parc national des Cévennes, Etablissement public créé en 1970. Aux objectifs de protection de la flore et de la faune, communs à tous les parcs, s'ajoutent des objectifs spécifiques concernant le maintien de la population rurale et la conservation des traces de la civilisation cévenole. Les interventions en matière forestière sont donc soumises à des règles particulières dans cette région après concertation avec les services intéressés.

Nous évoquerons plus loin la manière dont sont gérés les 44 000 hectares de forêts domaniales et de forêts soumises au Régime forestier depuis la mise en place de l'Office national des forêts à partir de 1965.

Par ailleurs, des organismes professionnels ont participé au développement forestier en Lozère. Nous les citerons :

— le Syndicat lozérien de la forêt privée, créé en 1948, se cantonna d'abord dans la défenses des intérêts professionnels des propriétaires forestiers et la promotion de la forêt privée. Il ne devint vraiment opérationnel qu'après 1970.

— un Centre d'Etudes techniques et économiques forestières fut mis en place en 1961. Il n'eut, les premières années de son existence, que peu d'activité. Son but est l'étude des problèmes particuliers aux forêts du département afin d'en dégager des principes rationnels de sylviculture. Il organise périodiquement des journées d'étude et d'information.

— le Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.), mis en place en 1970, donna un élan nouveau aux deux organismes cités ci-dessus. Dès 1972 et jusqu'en 1977, il mit temporairement à leur disposition un demi technicien, puis un technicien à plein temps, en 1977, avec résidence en Lozère. Cela permit d'organiser chaque année deux à trois journées de vulgarisation forestière ouvertes à tous, sur un thème forestier donné et de réaliser, étape importante, les premières ventes groupées de bois sur pied à l'automne 1973 et à l'automne 1974.

En 1975, une nouvelle étape décisive était franchie avec le recrutement d'un Conseiller forestier par la Chambre d'agriculture, tandis que, simultanément, le Syndicat, appuyé par le C.R.P.F., créait un Groupement



Photo 31. — Placette d'essai et de référence. Balivage d'un taillis de Hêtre (C^{ne} de St Léger-de-Peyre). Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 32. — Première éclaircie dans un peuplement de Pin sylvestre de 35 ans (C^{ne} de Termes). Photo M.C.-C.R.P.F.

de gestion et de productivité forestière (G.G.P.F.) dont le conseiller forestier devenait la cheville ouvrière.

Dès le mois d'avril 1975, ce groupement était reconnu en qualité d'organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun.

Les premières tâches du conseiller forestier furent de développer les ventes groupées pour atteindre au bout de quelques années une offre annuelle importante, de l'ordre de 30 à 40 000 m³. L'impact de cette action auprès des propriétaires forestiers fut grand car elle moralisa le marché du bois : en permettant l'application effective de la hausse des cours intervenue en 1973 et 1974 dans les conditions de garantie réelles, elle redonnait de l'intérêt à la forêt.

Les propriétaires forestiers vendant leurs bois à des prix rémunérateurs se sentaient plus enclins à investir dans la forêt et à y pratiquer une véritable sylviculture. Compte tenu du manque de tradition forestière dans ce département, on s'engage naturellement dans une œuvre de longue haleine. Les actions furent dorénavant lancées de concert entre le conseiller forestier de la Chambre d'agriculture, le technicien du C.R.P.F. et les services de la Direction départementale de l'agriculture.

Elles consistent :

- à sensibiliser les agriculteurs par des articles traitant de la forêt dans le Bulletin de la Chambre d'agriculture,
- à organiser des tournées forestières et des journées « Forêt » dans les Centres de formation agricole,
- à tenir des permanences et à parler de la forêt aux Conseillers agricoles polyvalents.



Photo 33. — Cévennes. Commune de St Hilaire-de-Lavit). Taillis de Châtaignier éclairci. Photo M.C.-C.R.P.F.

De plus, dans le cadre du Groupement de gestion et de développement forestières, deux ventes groupées sont organisées tous les ans, ainsi que quelques ventes individuelles, avec martelage, cubage, estimation, vente et suivi des travaux d'exploitation.

En outre, une dizaine de plans simples de gestion sont élaborés chaque année portant sur un millier d'hectares, de même que cinq à dix projets de reboisement par an, des expertises, des estimations et des marchés d'animation.

Complexe en apparence, cette organisation, bien coordonnée, joue efficacement son rôle de promotion de la forêt privée lozérienne.

Les dangers menaçant la forêt

Comme tout être vivant, l'arbre de la forêt peut-être l'objet d'agressions extérieures de diverses origines, en Lozère comme ailleurs. Il y en a une cependant qui n'existe pas, pour le moment, dans ce département : la pollution de type industriel ! Par contre, d'autres dangers sont permanents, mais cependant relativement peu importants : les maladies cryptogamiques, les insectes et leurs chenilles : bostryches, pissodes, hylobes, chenilles processionnaires du pin, etc. Mais les maladies du Châtaignier, chancre et *Endothia parasitica*, continuent à préoccuper tous ceux qui, en Cévennes, s'intéressent à cette essence.

Cependant deux dangers graves menacent la forêt en Lozère. Ce sont les chablis et les incendies, conséquence du climat méditerranéo-montagnard de cette région.

Les **chablis**, provoqués surtout par la neige et plus rarement par le vent, sévissent surtout dans le Pin sylvestre en Margeride. Nous avons parlé plus haut de ces dégâts causés par un manque d'éclaircies et de la sensibilisation nécessaire de tous les propriétaires.



Photo 34. — Chablis dans un peuplement de Pin sylvestre adulte très fortement touché par la neige. Commune de Fournels.

Photo M.C.-C.R.P.F.

Les **incendies** causent beaucoup plus de dommages. Parallèlement à l'exode rural, la dépeuplement provoqua un envahissement progressif des pâturages par les genêts ou la callune entraînant la stérilisation de milliers d'hectares de parcours. Certains éleveurs, découragés, mettent en œuvre la seule arme à leur portée, le feu, en tant que pratique culturale. C'est ainsi que, durant tout le printemps, suivant des méthodes pratiquées dès la préhistoire, on « écobue » la lande afin que les troupeaux puissent à nouveau la parcourir et y retrouver une herbe de plus en plus rare. En dépit des actions spectaculaires menées par l'Association de travaux d'améliorations foncières (A.S.T.A.F.) et la S.A.F.E.R. Lozère qui

ont permis la remise en culture de milliers d'hectares de parcours, des écobuages persistent, dans les Cévennes notamment. Mal nécessaire, dira-t-on, mais qui, s'il n'est pas bien contrôlé, provoque des dégâts graves dans la forêt voisine. Il faut toutefois indiquer que les incendies de forêts dus aux écobuages ne représenteraient, en moyenne annuelle, qu'un peu moins de 4% des mises à feu.

En 1962, avaient bien été entrepris des essais d'épandage par avion de produits phytocides (2, 4, 5 T) aussi bien pour dégager des plantations (Barre-des-Cévennes) que pour tenter de reconstituer des pâturages (région de Châteauneuf-de-Randon). Des raisons d'ordre écologique et surtout financier ne permirent pas de généraliser le procédé.



Photo 35. — Débroussaillage en Margeride par produits phytocides épandus par avion. Région de Châteauneuf-de-Randon (1962).

Photo M. SOTO

Il y a naturellement d'autres causes d'incendies de forêts : imprudences, négligences, malveillance, etc.

Les feux de forêts ont été étudiés pendant la période 1970-1979 (35). On constate qu'ils se « limitent » presque exclusivement au quart sud-est du département : cantons de Saint-Germain-de-Calberte, Barre-des-Cévennes, Pont-de-Montvert, Meyrueis et Villefort. Par contre, au cours des années particulièrement sèches, la zone sensible s'étend au canton de Florac. Pour les autres parties du département, le risque de feu existe mais n'est pas permanent ».

Par ailleurs, on compte une progression sensible du nombre d'incendies :

108 pour la période 1970-1974

179 pour la période 1975-1979

ce qui représente une augmentation de 60% entre les deux périodes.

Il y a deux maxima : l'un en mars-avril (un tiers des incendies environ), l'autre en août-septembre (plus du quart des incendies).

De même, à l'augmentation du nombre d'incendies correspond une aggravation des surfaces brûlées :

3 689 hectares de 1970-1974

8 227 hectares de 1975-1979

Cette évolution des incendies apparaît préoccupante en dépit des efforts consentis.

Le bilan de l'année 1982 fait apparaître une surface de forêt incendiée de 524,7 hectares pour 38 feux dont 11 dans la vallée du Lot et 17 dans les Basses Cévennes. 84,7% de la surface détruite concernent la forêt privée particulièrement vulnérable en raison de son morcellement, de son sous-équipement en matière de desserte et de la proximité des écobuages.

Et cependant, il existe depuis longtemps une réglementation préfectorale stricte de l'écobuage interdit à certaines périodes et autorisé sous certaines conditions



Photo 36. — Les troncs noircis des Pins Laricio de Corse après un incendie. Forêt domaniale des Gardons (C^{ne} de Moissac Vallée Française). Photo M.C.-C.R.P.F.

à d'autres : demande de l'intéressé, inscription sur un rôle d'écobuage, avertissement à la Gendarmerie, nombre des personnes actives présentes, surveillance, etc. A partir de 1974, dans le cadre de l'aménagement de l'espace rural, on s'orienta vers la constitution d'Associations syndicales de travaux, à compétence cantonale, chargées de réaliser toutes opérations d'améliorations pastorales et de petits équipements de défense des forêts contre l'incendie. Les Maires des régions concernées étaient très sensibles aux risques présentés par l'écobuage, car ils se sentaient « gagnés par la broussaille ». Ils pensaient notamment que l'ouverture de pistes permettrait de limiter les risques et de remettre en valeur certains pâturages (36). Depuis, six Associations syndicales autorisées (A.S.A.) de défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.) ont vu le jour en Lozère.

C'est ainsi qu'en février et mars 1982 fut montée une opération d'écobuages groupés. Cette opération bénéficia du soutien actif d'une quarantaine d'hommes de l'Unité d'Intervention de la Sécurité Civile n° 7 de Brignoles, de plusieurs Corps de Sapeurs-pompiers volontaires et de divers organismes départementaux (Direction départementale de l'Agriculture, Office national des Forêts, Parc national des Cévennes, Gendarmerie). Elle permit d'écobuer 800 hectares de terrains difficiles.

Par ailleurs,

- trois véhicules de surveillance patrouillent dans les secteurs dangereux depuis 1980,
- les A.S.A. de D.F.C.I., les Collectivités, l'Office national des Forêts, les particuliers ont débrous-

saillé, ouvert des pistes, des pare-feu, aménagé des bassins et une retenue collinaire et même planté une truffière pare-feu.



Photo 37. — Pistes d'accès et de D.F.C.I. Forêt domaniale des Gardons (C^{ne} de Moissac Vallée Française). Photo M.C.-C.R.P.F.

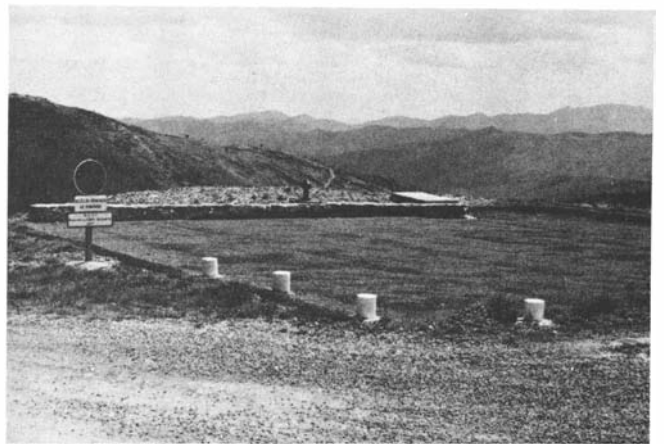


Photo 38. — Cévennes. Point d'eau D.F.C.I. avec impluvium. Forêt domaniale de Fontmort (C^{ne} de Barre-des-Cévennes). Photo M.C.-C.R.P.F.



Photo 39. — Bahours. Contrat S.C.I. du Gévaudan (C^{ne} de Mende). Point d'eau D.F.C.I. : petite retenue sur ruisseau. Photo M.C.-C.R.P.F.

En cas de sinistre, naturellement, la lutte active est engagée tant par les sapeurs pompiers que par les « Canadairs ».

Si cette organisation se confirme au cours des années qui viennent, l'écobuage ne devrait plus présenter autant de risques pour la forêt. Restent, il est vrai, les autres causes.

Les productions accessoires de la forêt

Ces productions ne sont pas négligeables sur le plan économique en Lozère. On connaît l'importance de la cueillette en forêt dans les temps anciens. Elle est devenue souvent de nos jours un revenu d'appoint non négligeable, ce que l'on a aussi appelé un « plaisir rémunérateur ».

Que ramasse-t-on en forêt de Lozère ?

- le **lichen** du Pin sylvestre en Margeride, appelé aussi la « mousse » ou la « bourre ». Sa cueillette est intéressante et rentable. Le kilo de lichen était vendu 1 franc au collecteur en 1980. Il entre dans la composition de certains parfums et est utilisé à ce titre par les parfumeries industrielles de Grasse.
- les **bourgeons** de Pin sylvestre furent autrefois utilisés en chimie et en pharmacie.
- les **champignons** sont actuellement tellement recherchés que des Associations de défense des propriétaires ont dû être mises en place : un arrêté préfectoral réglemente leur cueillette.
- les **myrtilles** sont dorénavant bien protégées et constituent, sur le Mont-Lozère par exemple, une source de revenu complémentaire fort intéressante pour les familles d'agriculteurs.

Les produits de cueillette auraient été les suivants ces dernières années (38) :

	1977	1978
myrtilles	3 000 quintaux	7 100 quintaux
champignons	6 000 quintaux	50 quintaux (1)
lichens	35 000 quintaux	20 000 quintaux
autres (framboises,...)	1 000 quintaux	700 quintaux

(1) En raison de la sécheresse de l'automne 1978, la cueillette des champignons a été insignifiante.

Pour mémoire, nous signalerons la **chasse** et la **pêche** qui mobilisent de nombreux adeptes !

La Lozère est peu giboyeuse et les efforts conjugués de la Fédération départementale des Chasseurs, du Parc national des Cévennes et de l'Office national des forêts dont les lots en forêt domaniale sont adjugés ou amodiés, ne sont pas de trop pour reconstituer un cheptel cynégétique, en aménageant notamment de vastes réserves.

Par contre, la pêche, dans les cours d'eau traversant les forêts, ne présente pas de caractère particulier : rivières et ruisseaux, tous de première catégorie, sont très poissonneux. La Fédération départementale de la pêche s'en occupe activement.

Les surfaces boisées et la production

Il est temps maintenant de donner quelques chiffres récents fournis par l'Inventaire forestier national pour la Lozère (37).

Surfaces

Surface totale du département 517 664 hectares dont :

- forêts et petits massifs 206 084 ha
- landes et friches 116 020 ha
- terrains agricoles 173 160 ha

Propriétés effectivement boisées :

- domaniales 24 761 ha
- soumises au régime forestier 19 306 ha
- forêts privées 162 017 ha

La structure de ces forêts est la suivante :

— Feuillus : futaie	31 360 ha
mélange futaie-taillis	6 240 ha
taillis ouverts	22 080 ha
— Conifères : futaie	128 900 ha
mélange futaie-taillis	12 380 ha

Surfaces occupées par chaque essence :

chêne pédonculé et chêne rouvre	5 890 ha
hêtre	22 630 ha
châtaignier	19 310 ha
autres feuillus	11 850 ha
pin sylvestre	89 290 ha
pin noir d'Autriche	14 900 ha
épicéa	16 720 ha
autres résineux	25 540 ha

TOTAL 206 130 ha

Répartition des classes de superficies des propriétaires, y compris l'Etat et les Collectivités locales (d'après le Cadastre) :

moins de 1 ha	de 1 à 4 ha	de 4 à 10 ha	de 10 à 25 ha	de 25 à 50 ha	de 50 à 100 ha	100 et plus	TOTAL
3 207 ha	12 970 ha	14 769 ha	14 767 ha	10 124 ha	10 223 ha	45 950 ha	112 012 ha

On dénombre 16 182 personnes physiques pour une surface de 58 074 ha et 955 personnes morales pour une surface de 53 938 ha.

Volumes sur pied et accroissement (en milliers de m³)

Feuillus	Volume	Accroissement
chêne pédonculé et rouvre	595	15,9
hêtre	2 736	70,0
châtaignier	1 497	40,5
autres feuillus	856	29,7
Total feuillus	5 684	156,1

Conifères	Volume	Accroissement
sapin, épicéa	1 107	46,8
pin maritime	460	29,0
pin sylvestre	7 330	325,6
pin noir d'Autriche	1 803	70,1
autres pins	483	21,5
autres conifères	324	11,1
Total conifères	11 708	504,0

Production commercialisée en 1980

	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois de feu non auto-consommé	Total
Feuillus	5 174 m ³	226 228 m ³	1 758 m ³	387 348 m ³
Conifères	226 228 m ³	147 035 m ³		

Il est en définitive encourageant de constater que la forêt recouvre maintenant près de 40% de la surface totale du département, sans nuire aucunement aux exploitations agricoles. Cette jeune forêt, constituée essentiellement de résineux, appartient, pour une grande part, à des propriétaires privés. On peut estimer que la surface couverte en forêts peut encore progresser et atteindre 50% de la surface totale sans apporter aucune gêne. Les potentialités sont, d'ores et déjà, considérables. Elles sont maintenant bien mises en valeur dans les forêts soumises au régime forestier. Il appartient aux propriétaires privés, aidés et conseillés par l'Administration et tous les organismes professionnels, d'entreprendre un plus grand effort d'amélioration.

V. — La gestion des forêts Lozériennes

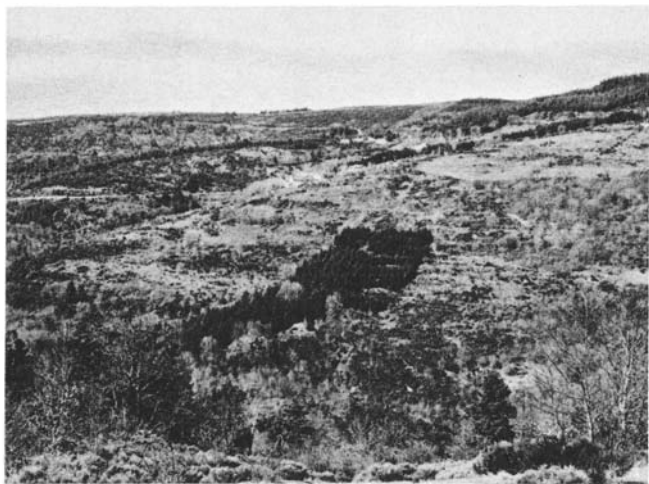


Photo 40. — Margeride, Commune de Chastel-Nouvel. Petit boisement réalisé à l'aide de bons-subvention du F.F.N.

Photo M.C.-C.R.P.F.

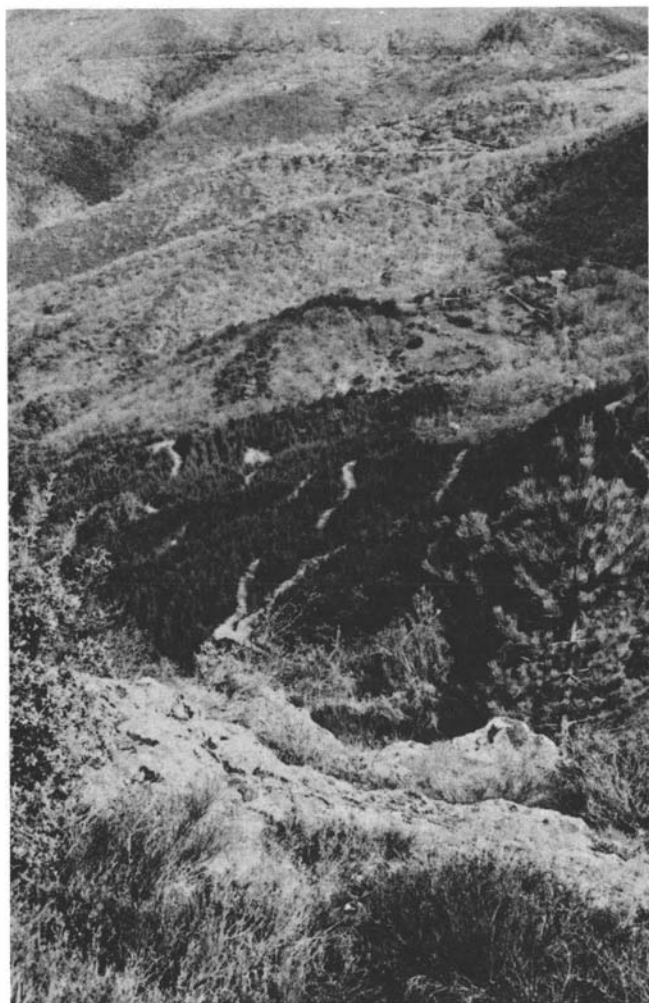


Photo 41. — Cévennes. Groupement forestier des Chazes (C^{ne} de St Michel-de-Dèze). Douglas âgés de 15 ans (1969) proches de l'éclaircie.

Photo M.C.-C.R.P.F.

Cette gestion, technique, est abordée de façon fort différente, selon qu'il s'agit de forêts appartenant à l'Etat, aux Collectivités locales ou de forêts privées.

Gestion des forêts domaniales

Les forêts appartenant au domaine privé de l'Etat couvrent environ 12% de la surface boisée de la Lozère. Elles sont gérées avec rigueur par l'Office national des forêts, héritier de l'ancienne Administration des Eaux et forêts.

Le Chef de centre qui est à Mende et relève de la Direction régionale de Montpellier, dispose d'un ingénieur-adjoint, de quatre Ingénieurs de travaux, de personnels administratifs et de terrain. On a vu que la quasi totalité des forêts domaniales correspond à des acquisitions et à des boisements artificiels réalisés depuis un siècle.

De nouveaux travaux de reboisement ont été effectués, notamment sur le Mont Lozère, des acquisitions de forêts constituées ou de jeunes boisements ont été faites, mais le problème est maintenant celui de la gestion sylvicole et du renouvellement (39).



Photo 42. — Cévennes. Forêt domaniale des Gardons. Commune de Moissac Vallée Française). Peuplement adulte de Pin Laricio rescapé d'un incendie.

Photo M.C.-C.R.P.F.

En effet, les défauts de la structure foncière, l'hétérogénéité des peuplements, la coexistence ou la juxtaposition très fréquente des objectifs de production et de protection, posent des problèmes particulièrement difficiles en matière d'aménagement et de gestion. On peut considérer que les surfaces aménagées annuellement ont été de l'ordre de 1 500 hectares. Afin de permettre une meilleure gestion, le « regroupement des anciennes séries en grands massifs est apparu comme le seul moyen d'aborder valablement la période de la régénération des peuplements de la première génération R.T.M. ». Ce regroupement débuta en 1967 et, dès 1974, la seule forêt domaniale et les 67 séries domaniales étaient transformées en 14 nouvelles forêts domaniales pour une surface totale de 32 264 hectares au 1^{er} janvier 1983.

Mais le problème essentiel de la gestion forestière domaniale est le renouvellement des pineraies artificielles équiennes, âgées de 70 à 90 ans. Le préalable était naturellement l'équipement des forêts en voies de vidange substituées aux anciens chemins forestiers qu'il est souhaitable de conserver ne serait-ce que pour des raisons d'ordre touristique.



Photo 43. — Forêt domaniale de Mende. Nouvelle voie de vidange à travers les peuplements de Pin noir des versants de la vallée du Lot. Photo M.C.-C.R.P.F.

Les techniques du renouvellement consistent dans l'ensemble, à substituer aux essences primitives des essences plus productives, plus pérennes et moins sensibles au feu : Sapins (pectiné ou Nordmann suivant les secteurs), Cèdre et, dans certains cas, Douglas et Epicéa.

Lorsque la régénération naturelle des Pins est satisfaisante, ce qui est rare pour le Pin noir d'Autriche, et sans intérêt pour le Pin à crochets, on l'utilise pour des raisons d'ordre financier.

Les transformations sont faites :

- soit par plantation en plein après coupe rase,
- soit sous abri avec coupes progressives dans les pins,
- soit par bandes, dans le sous-étage feuillu après enlèvement complet des résineux anciens.

Il est à noter qu'après la première génération, on observe le retour naturel du Hêtre dans une partie notable des pineraies pures, par exemple en forêt de Mende. L'introduction de Sapin dans ces pineraies donnera plus tard des futaies mélangées Sapin-Hêtre promises à un bel avenir.



Photo 44. — Forêt domaniale de Mende. Peuplement adulte de Pin noir d'Autriche sur le Causse. Photo M.C.-C.R.P.F.

Parfois, le Hêtre mérite d'être converti en futaie, ce qui lui donnera ultérieurement une place plus importante.

Gestion des forêts des collectivités publiques

Les forêts communales, sectionales et d'Etablissements publics soumises au régime forestier et gérées par l'Office national des forêts, représentent environ 10% de la surface boisée de la Lozère.

Elles couvrent une superficie de 22 079 hectares ainsi ventilée :

— forêts communales	2 256 hectares
— forêts sectionales	19 538 hectares
— forêts d'Etablissements publics	285 hectares

Les forêts sectionales représentent donc 89% de la surface et comptent 295 forêts, soit en moyenne 75 hectares.

Photo 45. — Forêt domaniale de Mende. Série de la Loubière, sur le versant Nord du Mont-Lozère. Sapinière d'origine artificielle âgée d'environ 90 ans.

Photo Office national des forêts, Montpellier 1974.



Photo 46. — Peuplement de Pin sylvestre de qualité en forêt sectionale des Bessons (Margeride). Photo M.C.-C.R.P.F.

Contrairement aux forêts domaniales, il s'agit de forêts d'origine naturelle ancienne constituées surtout de Pin sylvestre. La part d'origine artificielle correspond essentiellement à des reboisements récents effectués dans le cadre du F.F.N. représentant 36 % de la surface totale.

Elles comprennent pour le département (40), 306 forêts couvrant 22 550 hectares soit, en moyenne, 74 ha par forêt.

On relève :

- 52 forêts de 0 à 10 hectares,
- 132 forêts de 10 à 50 hectares,
- 51 forêts de 50 à 100 hectares,
- 68 forêts de 100 à 500 hectares,
- 2 forêts de 500 à 1 000 hectares,
- 1 forêt supérieure à 1 000 hectares.

En outre, ces 306 forêts dépendent de 109 territoires communaux, soit une moyenne de 2,7 forêts par commune. La seule commune de Chasserades, qui, il est vrai, couvre environ 8 000 hectares, en comprend 16.

Ce morcellement entraîne de nombreux inconvénients pour la gestion.

De plus, il faut bien savoir que les forêts sectionales, de très loin les plus nombreuses, sont la propriété, non pas de la commune, mais d'une section de commune, village ou hameau qui possède des biens et des droits exclusivement propres à ses habitants et distincts de ceux de la commune dont ils relèvent.

En outre, la section est une personne morale dotée de la personnalité juridique, mais elle ne possède aucune représentation permanente. Pour donner son avis sur un sujet précis et limité, une « commission syndicale » doit être élue.

La gestion courante de ses biens est assurée par le Conseil municipal.

La loi du 22 mai 1971 a tenté d'encourager des regroupements de sections sous forme de Syndicats de Gestion Forestière (intercommunaux ou mixtes) ainsi que des Groupements Syndicaux Forestiers.

Sur le plan de la gestion, ces dispositions paraissent de nature à permettre la constitution d'unités de gestion viables, mais nous pensons que leur mise en œuvre se heurtera longtemps encore aux us et coutumes profondément ancrés dans la montagne lozérienne.



Photo 47. — Forêt sectionale de Montjuquet. Photo R. S.B.

Gestion des forêts privées

Les forêts privées représentent 78 % de la forêt lozérienne.

Il est difficile de décrire précisément leur gestion comme on l'a fait pour les forêts soumises en raison de la diversité et du grand nombre des propriétaires. Les plans simples de gestion établis pour les forêts de plus de 25 ha concernent très souvent des reboisements récents dont la conduite ne diffère pas des reboisements soumis.

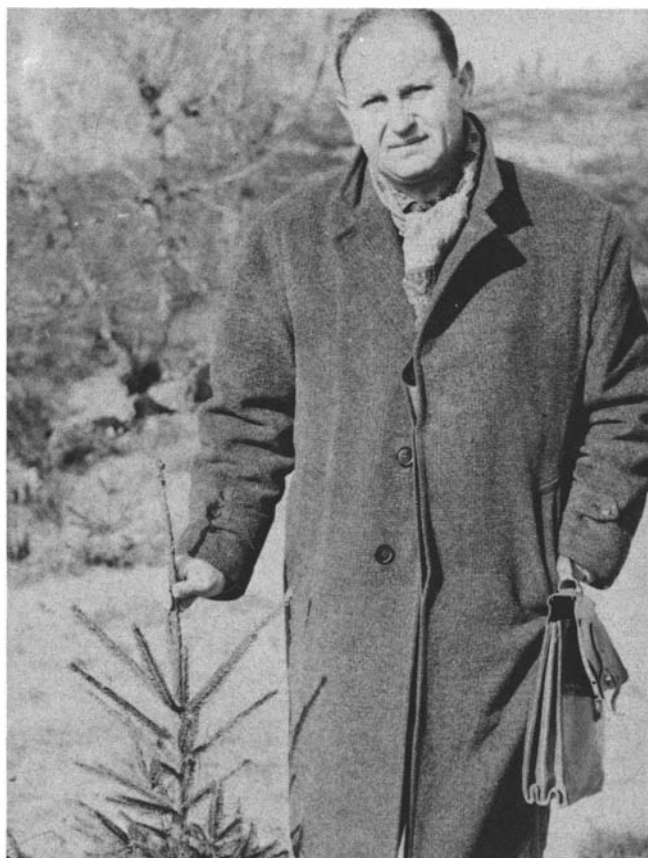


Photo 48. — Chapchiniès (Margeride) 3 avril 1963. Le Président M^e Bieau. Photo R. S.B.

Pour le Pin sylvestre, il existe deux catégories bien marquées : les grandes propriétés dans lesquelles une régularité de répartition des coupes dans le temps est recherchée avec une révolution assez longue, et les très petites où le rôle de caisse d'épargne du peuplement est plus marqué pour faire face en particulier aux frais de succession et où le bois peut entrer dans l'assolement de l'exploitation agricole et remplacer ou précéder une culture.

Une action très importante de promotion des éclaircies est entreprise aussi bien pour les reboisements que pour les peuplements « naturels » de pins, mais les conditions économiques de leur mobilisation, malgré une aide de la Communauté européenne pour le pin, ne sont pas entièrement réunies.



Photo 49. — Forêt de protection d'Altefage commune de Pont-de-Montvert; grevée de droits d'usage, elle a fait l'objet de nombreuses améliorations de la part de son propriétaire. Restes émouvants des biens de la famille du pape Urbain V. Photo R. S.B.

VI. — La forêt dans l'économie lozérienne et la filière-bois

Nous avons beaucoup parlé des efforts considérables des hommes de ce département pour créer d'abord une forêt de protection qui est devenue productive, ensuite une forêt de production avec notamment l'aide du Fonds forestier national. Cette dernière va commencer à donner ses premiers produits. Il convient maintenant d'indiquer quelle est la ressource en bois et ensuite quelle est l'utilisation de ces bois (41).

La Lozère occupe sans peine le premier rang au niveau de la région Languedoc-Roussillon mais, quoiqu'ayant un taux de boisement nettement supérieur à la moyenne nationale (25 %), sa production n'est que d'environ 1 % de la production française. Il faudra sans doute attendre le troisième millénaire pour que, devenue vraiment adulte et adaptée en une deuxième génération aux conditions de sol et de climat, elle produise davantage.



Photo 50. — Exploitation de Pin sylvestre en Margeride.

Photo R. S.B.

Malgré un rendement encore assez faible et le morcellement de la propriété, le bois représente cependant une part importante de l'économie de la Lozère.

On peut dire qu'en moyenne la production annuelle est la suivante (42) :

Bois d'œuvre (destiné au sciage)

— feuillus	18 000 m ³
— résineux	160 000 m ³

Bois d'industrie (utilisé après un façonnage simple pour la pâte à papier, les poteaux, le bois de feu)

— feuillus	8 000 m ³
— résineux	124 000 m ³

ce qui représente une production totale de l'ordre de 310 000 m³.

Malgré une qualité moyenne due à la relative jeunesse de la forêt, les débouchés existent et ne sont pas saturés. Les bois lozériens, après martelage et vente, sont exploités et débardés suivant des méthodes modernes.



Photo 51. — Une scierie près de Mende, dépôt et centre de tri.

Photo M.C.-C.R.P.F.

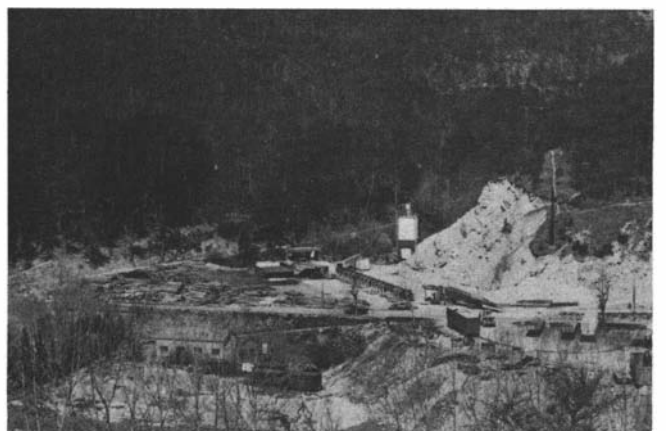


Photo 52. — Poste de tri de grumes, à droite camion-benne chargé de plaquettes pour la papeterie.

Photo M.C.-C.R.P.F.

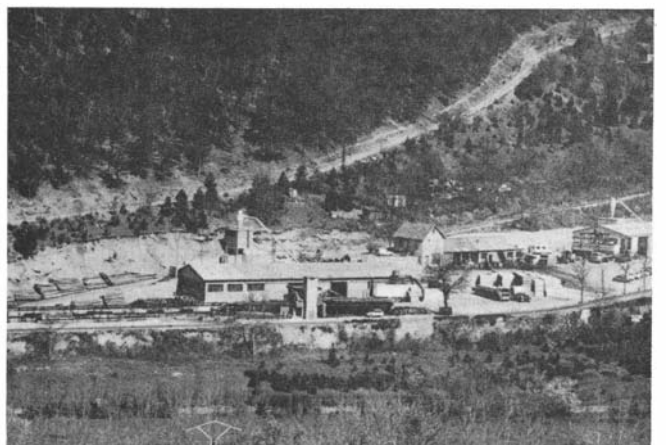


Photo 53. — Chaîne de sciage.

Photo M.C.-C.R.P.F.

Bois d'œuvre

Ils représentent 56% de la production en volume et 74% en valeur (43) et comprennent (référence, année 1974) des produits finis élaborés sur place et des produits semi-finis élaborés en Lozère.

— Parmi les premiers on relève :

- **Le bois de charpente** (17 500 m³ de produits finis). Cette activité emploie environ 60 personnes mais ne semble pas appelée à un grand développement en raison de l'évolution de l'architecture.

On nous permettra d'évoquer ici un type particulier de charpente « dite à la Philibert », du nom du grand architecte parisien du XVIII^e siècle, que l'on trouve dans la vallée du Lot.

Ces charpentes, en forme de carènes de bateau renversées, permettent de loger de plus importantes quantités de fourrage que les charpentes ordinaires. Elles nécessitent des bois courbes ou utilisent des planches clouées. L'absence de poutres traversières permet une utilisation maximum du volume. Il faut cependant que les murs soient en état de résister à la poussée du toit chargé de lourdes lauzes.

charpentes "à la philibert"

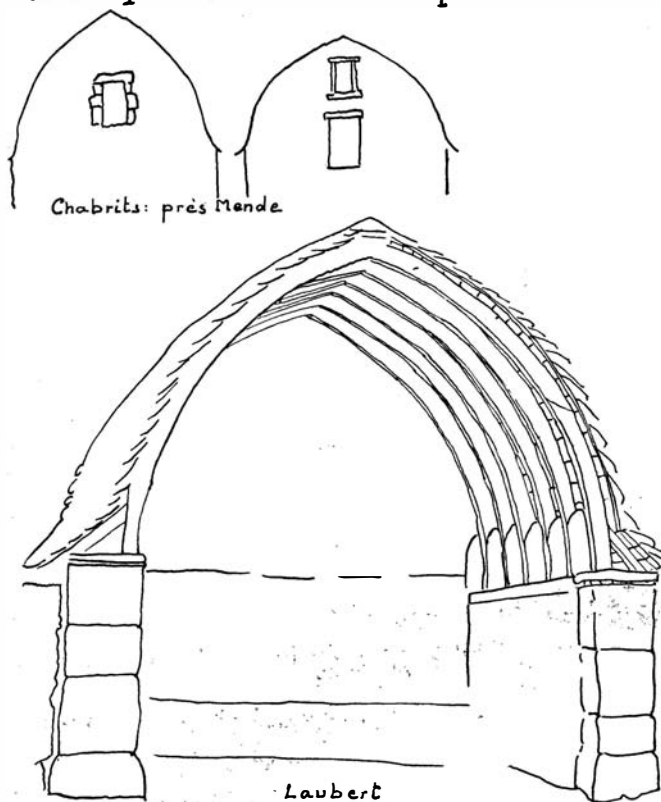


Fig. 16. — D'après « le bois en Lozère ». Direction départementale de l'Agriculture et Lou grel, 1977.

- **Le bois de coffrage** (45 500 m³ de produits finis) utilise 160 emplois directs mais les perspectives de développement de ce secteur ne sont pas bonnes.

— Les produits semi-finis élaborés en Lozère comprennent :

- **les palettes**, utilisées pour charger les marchandises (21 000 m³ de produits finis). Leur montage s'effectue en dehors de la Lozère. Leur production va se poursuivre.

- **Les emballages** (25 000 m³ de produits finis) sont fabriqués en Lozère mais leur montage s'effectue ailleurs en raison de l'encombrement du produit fini et des distances entre le lieu de production et le lieu de distribution.

On produit en outre des **bois de parquets**. Les 12 000 m³ produits ne couvrent pas la demande locale.

En ce qui concerne les bois de menuiserie utilisés par les artisans locaux, on constate qu'ils sont, pour la plus grande part, importés. Cela paraît regrettable.

Bois d'industrie

La production de **poteaux de ligne** pour lesquels la Lozère est le premier producteur français (20 000 m³) représente les 2/3 de la production des poteaux non traités du Languedoc-Roussillon et 1/6 de la production française.

Il est à cet égard dommage que l'on rencontre trop souvent en Lozère des supports de lignes téléphoniques en métal.

Les 3/4 des poteaux produits sont traités en Lozère par trois établissements ayant leur siège social à l'extérieur du département. 1/4 de cette production n'est pas transformée sur place, ce qui est un handicap pour l'économie locale.



Photo 54. — Injection des poteaux de ligne (procédé Boucherie). Aumont-Aubrac. Photo M.C.-C.R.P.F.

- **Les bois de mine** représentaient encore 13 % du total des quantités enlevées en 1977, (38 000 m³). A l'exception d'une entreprise qui traite la moitié de la production lozérienne, chaque établissement en écoule une certaine quantité.

Par ailleurs, 23% du total des quantités de bois enlevées fournit de la **pâte à papier**. Il s'agit, pour 90% de résineux qui sont acheminés vers l'usine de la Cellulose du Rhône à Tarascon.

On a, à diverses reprises depuis 1960, envisagé la création en Lozère d'une usine de pâte à papier. Il ne semble pas qu'un tel projet puisse être réalisé pour le moment.

- **Le bois de feu** est un peu plus utilisé qu'auparavant et l'on songe également à employer de petits bois feuillus pour l'artisanat comme dans le passé. A cet égard, il faut souligner l'activité en Lozère de la Coopérative des Artisans et Paysans qui commercialise principalement des objets et du mobilier traditionnel en bois fabriqués par ses adhérents



Photo 55. — Stères de rondins destinés à la papeterie provenant de la première éclaircie en forêt privée (Pin sylvestre naturel).
Photo M.C.-C.R.P.F.

● Enfin, nous ne saurions passer sous silence une réalisation originale : la récente usine de **granulation de sciure**, près de Mende. Si les délignures sont achetées par les papetiers et les écorces utilisées par des pépiniéristes, la sciure était, jusqu'à présent, un déchet. Elle était même source de pollution, surtout pour les rivières.

Sans entrer dans les détails (47), indiquons que cette usine conditionne les sciures collectées, sous la forme de petits granulés utilisables pour le chauffage. Une partie importante des 13 000 tonnes de sciure produites annuellement par les scieries de Lozère permettront à de gros consommateurs d'énergie locaux d'employer une énergie très compétitive avec le fuel domestique : H.L.M., Groupe scolaire, Administration, Centre hospitalier... sont concernés.



Photo 56. — Mende. La récente usine de granulation de sciure.
Photo M.C.-C.R.P.F.

Les emplois induits par la transformation des bois en Lozère

Au 31 décembre 1978 (46) on comptait 78 **entreprises d'exploitation forestière** soit :

- exploitants forestiers-scieurs 44
- exploitants forestiers 33
- propriétaire forestier-exploitant 1

Ces entreprises emploient 149 salariés, pour la plupart des immigrés.

Ces chiffres ne comprennent pas les travailleurs indépendants et isolés.

Les scieries, au nombre de 45 (1978) produisent 94 034 m³ de sciages. Un grand effort de modernisation se manifeste chez plusieurs d'entre elles mais beaucoup travaillent encore de façon trop traditionnelle, le chef d'entreprise dirigeant « simultanément l'approvisionnement, la transformation, la vente et la gestion ». Ainsi, le nombre de cadres est insuffisant par rapport au nombre total d'employés de scierie (8 % en Lozère, 18 % en Alsace).

Si l'on ajoute aux entreprises d'exploitation forestière et aux scieries les industries de transformation du bois, on estime (44) que les emplois qui en découlent correspondaient, en 1975, à

- 387 employés permanents dans l'exploitation forestière et la scierie.
- De même, les emplois dans les industries du bois en 1975, d'après le recensement de la population, ont ainsi été recensés :

Première transformation		Deuxième transformation	
scierie	145	meubles	20
charpente	20	sièges	5
parquets moulures ..	35	cuisines.....	5
panneaux placages ..	35	literie	5
emballages	95	meubles divers	15
bâtiments			
préfabriqués	—		
objets divers	15		
Total		Total	
		345 50	

Au total, on recense donc 395 emplois dans les industries du bois en Lozère. Cependant, l'importante production de ce département qui représente plus de 50 % de la valeur du bois sur pied de la région, devrait permettre, en dehors des scieries, la création d'emplois plus nombreux. Compte tenu de leur atavisme, les Lozériens n'ont peut être pas encore assimilé tout l'intérêt que représente pour eux le bois. Il leur appartient de prendre conscience de ce que « le revenu brut apporté par la forêt peut être ... de l'ordre de 200 F. par hectare, et que 60 à 80 hectares de forêt créent un emploi, sans tenir compte des emplois induits dans l'aval » (44).

Enfin, soulignons l'importance économique de la production forestière qui représente 28 % de la production agricole finale du département de la Lozère ! 45)

Conclusion



Photo 57. — L'utilisation du bois autrefois : un abreuvoir.

Photo R. S.B.

Au terme de cette trop brève étude au regard d'un si vaste sujet, nous voudrions tout d'abord souligner l'efficacité des actions qui, dans des conditions souvent difficiles, ont permis, en une centaine d'années, de constituer pour la Lozère un patrimoine forestier.

C'est pourquoi les habitants de ce département de montagne, au sol pauvre et accidenté, ont maintenant le devoir de cultiver, protéger et développer encore la forêt.

C'est leur intérêt afin que la part déjà importante de la production forestière dans l'économie de la Lozère aille toujours croissant.

Et ceci se fera, il faut une nouvelle fois le souligner, sans qu'il soit porté atteinte, en aucune manière, à l'activité agricole; d'autres régions de France en ont administré la preuve.

Que serait aujourd'hui ce pays si les lois de 1860 et de 1882 n'avaient pas permis de lutter efficacement contre l'érosion ?

Et si le Fonds Forestier National n'était pas intervenu, n'aurions-nous pas une lourde responsabilité vis-à-vis de ceux qui viendront après nous ?

L'herbe et le bois, nos deux principales productions, loin de se nuire, concourront ensemble, de plus en plus, au maintien des hommes dans ce dur pays où malgré tout, il fait bon vivre.

Nous n'aurions garde, en terminant, d'omettre de remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide pour la rédaction de cet article : documentation importante, concours actif, photos, réunions, archives, participation matérielle et ... amical soutien moral ne nous ont pas manqué.

Nous citerons tout spécialement :

- le Centre Régional de la Propriété Forestière ainsi que son antenne de la Lozère,
- l'Office National des Forêts (Centre de Mende)
- la Direction Départementale de l'Agriculture de la Lozère et ses services.

R.S.B.

Références

- (1) Population sans doubles comptes.
- (2) Source : Direction Départementale de l'Agriculture de la Lozère.
- (3) Renseignements aimablement communiqués par M.P. DRUELLE.
- (4) MM. de BEAULIEU et A. PONS, « Recherches pollen-analytiques sur l'histoire de l'action humaine dans la région du Parc national des Cévennes » (Tome 1, 1979, pp. 124-127).
- (5) P. MARRES, M.C. HUGUES, M. LORBLANCHET G. FAGES.
- (6) G. LEMMEE, Publ. Fac. Lettres Clermont-Ferrand, 1953, pp. 186-196.
- (7) P. DRUELLE « Un site de plaine à l'âge du fer sur la commune de Barjac », Société des Lettres Sciences et Arts de la Lozère, 1982.
- (8) G. DUBY, « Histoire de la France Rurale », 1975, Ed. : Seuil.
- (9) E. LEROY LADURIE, « Les paysans de Languedoc », 1969, Flammarion Paris.
- (10) Archives privées.
- (11) J.L. MESTRE, revue Droit administratif « Les étapes et les objectifs du droit forestier » mai 1979, et Cardin le Bret, décisions (1630)
- (12) Archives privées. Le mas Dardenne se situe près de Chauvet, sur la Boulaine, à quelques kilomètres de Mende.
- (13) P.M. WEYD « Les forêts de la Lozère », Taffin-Lefart, 1911, Paris.
- (14) Mémoires de la Société d'agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende, chef lieu du département de la Lozère.
- (15) L. MOULIN « Vie quotidienne des religieux au Moyen Age », 1978, Hachette Paris.
- (16) A. FEL, « Chronique d'une commune pauvre, Lajo (Lozère) » dans la Revue d'Auvergne, Tome 96, n° 3, 1982.
- (17) Société d'agriculture, 1855.
- (18) Société d'agriculture, 1857.
- (19) Société d'agriculture, 1860.
- (20) Notice sur l'exposition de l'Administration des forêts, 1866. (Un exemplaire de cette notice nous a été aimablement communiqué par le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère).
- (21) P.V. des délibérations du Conseil Général de la Lozère, 1863, p. 12.
- (22) Archives R.T.M. Mende.
- (23) FEUDA GABALORUM.
- (24) J. PRAX dans « Forêt méditerranéenne », Tome II n° 2 et Tome III n° 2.
- (25) M. NEGRE « Les forêts de la Lozère » dans Revue « Le Chêne », 3^e trim. (1934).
- (26) Registre des délibérations de la Communauté de Planchamp-Chazornes (1780-1794).
- (27) L'exemption trentenaire d'impôt pour les terrains reboisés interviendra à partir de 1859.
- (28) Note du 1 février 1961 de l'Inspection générale de l'agriculture.
- (29) Tiré de la note diffusée lors de « la journée de l'Arbre » le 12 mars 1981.
- (30) « Conseil aux reboiseurs de la Margeride », A.FO.CEL., A.R.M.E.F., Informations-forêt, n° 2, 1982.
- (31) Note communiquée par M. MARQUESTAUT, Directeur régional d'A.FO.CEL. Montpellier, reprise pour la plus grande part par l'auteur.
- (32) J. MARQUESTAUT « L'épicéa commun et les engrais chimiques dans le Massif Central » dans Rapport 1972 de l'A.FO.CEM»
- (33) M. BONNEAU, C.N.R.F., Nancy. « Premiers résultats d'essais de fertilisation de l'Epicéa à haute altitude dans le Massif Central, Annales des Sciences forestières, T. XXII, Fasc. 3, 1965.
- (34) G. ILLY, Directeur du Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) Note communiquée. Article de M. J.P. LAFONT, conseiller forestier du S.U.A.D., groupement de gestion et de productivité forestière de la Lozère.
- (35) Direction départementale de l'agriculture de la Lozère (Service Économie-forêts-environnement). Note préliminaire à l'étude sur les feux de forêt. (1970-1979) et Direction départementale de l'agriculture de la Lozère, Rapport de synthèse, 1982, sur les « feux de forêt ».
- (36) R. de SABOULIN BOLLENA « Les écobuages en Lozère » dans la Revue forestière française, numéro spécial 1974.
- (37) Inventaire forestier national (I.F.N.). Échelon inter régional de Montpellier, Directeur M. BALLEYDIER, chiffres concernant le 2^e cycle.
- (38) Direction départementale de l'agriculture, Service technique de statistique agricole, « Évolution de l'agriculture lozérienne en 1978 », octobre 1979.
- (39) La région « Languedoc-Roussillon » et le département de la Lozère. Journées du Conseil d'administration de l'Office national des forêts, 26 et 27 septembre 1974.
- (40) Note et fiche technique communiquée par M. GAVALDA, chef de centre de l'Office national des forêts à Mende.
- (41) Direction départementale de l'agriculture, Service forestier, « La forêt lozérienne, éléments de réflexions » 26 septembre 1980.
- (42) Résultats de la Commission départementale pour l'évaluation de la ressource en bois sur les 20 prochaines années, Direction départementale de l'agriculture, 1980.
- (43) Direction départementale de l'agriculture de la Lozère, « Le bois en Lozère ». Etude réalisée par l'Association Lou GREL, 1977.
- (44) G. ILLY, « La forêt dans l'économie de la montagne languedocienne », 1978.
- (45) Recensement général de l'agriculture, 1970.
- (46) Direction départementale de l'agriculture et Société d'économie mixte de la Lozère, « Considérations générales sur les industries de première transformation du bois en Lozère », avril 1981.
- (47) Direction départementale de l'agriculture et Société d'économie mixte de la Lozère, « Une usine de granulation de sciure en Lozère », décembre 1981.
- (48) Archives départementales de la Lozère G107 et FEUDA GABALORUM.
- (49) P. SAVOIE, congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Pont-de-Montvert, 1983.

Organigramme des services s'occupant de la Forêt en Lozère

	SERVICES RÉGIONAUX	LOZÈRE
Administration	Ministère de l'Agriculture Service régional d'aménagement des forêts. Estanove 1, bd. Paul Valéry 34000 Montpellier. Inventaire forestier National, échelon interrégional de Montpellier. Place des Arcades-Maurin 34970 Lattes.	Direction départementale de l'Agriculture (D.D.A.), Cité administrative 48005 Mende Tél. : (66) 65.28.55
Office national des forêts (O.N.F.)	Direction régionale de l'Office national des forêts (D.R.O.N.F.) 384, rue Croix-de-la-Cases B.P. 6074 34030 Montpellier	Centre forestier de Mende B.P. 12 5, avenue de Mirandol 48005 Mende Tél. : (66) 65.28.33
Forêts privées	Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon 378, rue de la Galéra. Zolad 34100 Montpellier Tél. : (67) 63.48.77.	Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon, antenne de la Lozère Immeuble Le Torrent, 3, avenue du Père Coudrin 48000 Mende Tél. : (66) 65.26.79. Chambre d'Agriculture de la Lozère Immeuble le Torrent, 3, avenue du Père Coudrin 48000 Mende Tél. : (66) 65.26.77. Syndicat lozérien de la forêt privée (même adresse) Groupement de gestion et de productivité forestière (même adresse) Protection civile, Préfecture Tél. : (66) 65.23.66
Autres services	Association Forêt-Cellulose région Sud-Est 5, rue des Palombes 34000 Montpellier Tél. : (67) 79.64.50 C.E.M.A.G.R.E.F. Aix-en-Provence Le Tholonet B.P. 99 13603 Aix-en-Provence Tél. : (42) 28.93.10 Compagnie nationale d'Aménagement du Bas Rhône et du Languedoc 685, route d'Arles, B.P. 4001 30001 Nîmes	Association Forêt Cellulose (A.FO.CEL.) région Sud-Est, bureau de Lozère 23bis, chemin de Senouard 48100 Marvejols Tél. : (66) 32.16.52